

# AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier sont convoqués au siège social, 187 avenue Hassan II – Casablanca, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire :

### Le Jeudi 02 Avril 2020, à 15 Heures

à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### A Titre ordinaire

- 1. Ratification des modalités de convocation :
- 2. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2019:
- 3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 4. Lecture et examen du rapport des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2019 :
- 5. Lecture et examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- 6. Affectation du résultat ;
- 7. Jetons de présence ;
- 8. Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- 9. Ratification de nomination d'administrateurs ;
- 10. Renouvellement de mandat d'administrateur ;
- 11. Désignation d'un nouveau représentant permanent d'un actionnaire ;
- 12. Ratification de l'opération d'augmentation du capital.

## A Titre extraordinaire

- 13. Mise en conformité des statuts ;
- 14. Pouvoirs en vue des formalités.

### Modalités de participation à l'Assemblée

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité dès lors qu'ils s'inscrivent sur le registre des actions nominatives de la Société depuis au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agrée cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

## Modalités de vote par procuration

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle est mis à leur disposition au Secrétariat Général du Groupe CIH Bank au siège social de la banque. Ce modèle de pouvoir peut être également téléchargé sur le site internet du CIH: http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques: Avis de convocation à l'assemblée générale mixte Ordinaire et Extraordinaire.

## Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen du formulaire de vote qui est mis à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général du Groupe CIH Bank. Ce formulaire de vote par correspondance peut être également téléchargé sur le site internet du CIH: www.cihbank.ma, rubrique http://www.cihbank.ma/corporate/espace-financier/communiques: Avis de convocation à l'assemblée générale mixte Ordinaire et Extraordinaire.

Les textes et projets de résolutions ainsi que l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, sont mis à la disposition du public sur le site internet du CIH: www.cihbank.ma.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent être adressées sous pli recommandé, avec accusé de réception, au siège social, à l'adresse de contact donnée ci-dessous.

Les actionnaires seront accueillis au siège social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187, avenue Hassan II, le lundi 02 Avril 2020, à partir de 15 heures.

Il est à rappeler, à cet égard, que les états de synthèse au titre de l'exercice 2019 ont été publiés dans les journaux suivants dûment habilités à recevoir les annonces légales :

- Le matin du lundi 24 février 2020.
- Finances News jeudi du 27 février 2020.

## Données de contact :

- Melle AMAL MOUHOUB
- Tel : 05 22 47 94 24
- Adresse : Siège Social du Crédit Immobilier et Hôtelier, 187 Avenue Hassan II.

## Projets de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

## A TITRE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ratifie les modalités de la convocation faite par le Conseil d'Administration dans le fond et dans la forme et la considère valable dans tous ses effets. Elle en donne au Conseil décharge définitive.

## **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les comptes de l'exercice 2019, tels qu'ils ont été établis et présentés et faisant ressortir un résultat bénéficiaire 451.399.319,00 Dirhams pour les comptes sociaux.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du conseil d'Administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2015.

### TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

## QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- Constate que le bénéfice distribuable, compte tenu du report à nouveau créditeur de 522.429.956,00 Dirhams, est de 951.259.309,00 Dirhams;
- Décide de fixer le montant du dividende à 14 Dirhams l'action ;
- Prend acte que le montant total à distribuer à titre de dividendes pour l'exercice 2019 s'élève à 396.546.290,00 Dirhams ;
- Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au report à nouveau, pour un montant de 554.713.019,00 Dirhams ;
- Le dividende de 14 dirhams par action est payable à partir du 1er juillet 2020.

Récapitulatif de l'affectation des résultats - exercice clos 2019	Montants en Dirhams
Bénéfice de l'exercice	451 399 319
Déduction des pertes antérieures	-
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	451 399 319
Réserve légale (-)	22 569 966
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	522 429 956
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	951 259 309
Nombre d'actions	28 324 735
Dividende par action	14
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	396 546 290
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	554 713 019

Le dividende de 14 dirhams par action est payable à partir du 1er juillet 2020.

## CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

## SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonyme, approuve les conclusions dudit rapport.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION : RATIFICATION DE LA NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de M. Ahmed REDA CHAMI en qualité d'administrateur indépendant, faite par le Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2019 pour six (6), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination de Mme. Dayae OUDGHIRI en qualité d'administrateur indépendant, faite par le Conseil d'Administration en date du 13 Novembre 2019 pour six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2024.



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

## HUITIÈME RÉSOLUTION: RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Karim CHIOUAR, pour six (6) ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

## **NEUVIÈME RÉSOLUTION: CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT PERMANENT**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la désignation de M. Mohamed Amine FILALI, Directeur du Pôle Risk Management à la CDG, en qualité de représentant permanent de Massira Capital Management.

## DIXIÈME RÉSOLUTION : RATIFICATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ayant constaté la réalisation de l'opération d'augmentation du capital social par apport en numéraire, portant ainsi le capital social du Crédit Immobilier et Hôtelier de 2.660.808.500,00 Dirhams (Deux Milliards Six Cent Soixante Millions Huit Cent Huit Mille Cinq Cent) dirhams à de 2.832.473.500,00 Dirhams (Deux Milliards huit Cent trente-deux Millions quatre cent soixante-treize Mille Cinq Cent dirhams) divisé en 28.324.735 (Vingt-huit millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) Dirhams chacune, toutes de même catégorie, approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la constatation de la réalisation de l'opération d'augmentation du capital, conformément aux dispositions de l'Article 186 de la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, et conformément, aussi, à la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 04 Avril 2019.

L'Assemblée Générale en prend acte et ratifie la modification corrélative de l'article 6 des statuts, comme suit :

## ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 2.832.473.500,00 Dirhams (Deux Milliards huit Cent trente-deux Millions quatre cent soixante-treize Mille Cinq Cent dirhams) divisé en 28.324.735 (Vingt-huit millions trois cent vingt-quatre mille sept cent trente-cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, toutes de même catégorie.

## A TITRE EXTRAORDINAIRE:

## ONZIÈME RÉSOLUTION : MISE A JOUR DES STATUTS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide sur proposition du Conseil d'administration de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la mise en conformité des statuts de la Société et ce, conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes complétée et modifiée par loi n° 78-12 et la loi n° 20-19.

# DOUZIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION DES ARTICLES DES STATUTS

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 11, 13, 17, 20, 21, 22, 24, 26 et 29 des statuts de CIH qui sont désormais libellés ainsi qu'il suit :

## ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION - NOMINATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article 14 ci- après. L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon les modalités fixées par Bank Al-Maghrib».

Ledit administrateur indépendant est nommé, rémunéré et révoqué dans les mêmes conditions et modalités appliquées aux administrateurs. Une rémunération exceptionnelle peut lui être allouée pour les missions qui lui sont confiées à titre spécial et temporaire

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs non exécutifs qui ne sont ni président directeur général, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salariés de la société exerçant des fonctions de direction. Leur nombre doit être supérieur à celui des administrateurs ayant l'une de ces qualités.

(... le reste a été supprimé)

# ARTICLE 13 – ACTIONS D'ADMINISTRATEURS

Chaque administrateur doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois (3) mois.

Par dérogation aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes et aux présents statuts, les membres indépendants du conseil d'administration, ne doivent détenir aucune action de la banque, avec ou sans droit de vote, et ce conformément à la réglementation bancaire, Dahir n°

1-14-193 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés du 1er rabii l 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

## ARTICLE 17 - ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que ces actes dépassaient ledit objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu de circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

La cession par la Société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé font l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

Toutefois, tout projet de cession de plus de 50% des actifs de la société, durant une période de 12 mois, doit être soumis à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tel que visé à l'article 26 des statuts.

Le Conseil constitue en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Et ce, conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée, et par les textes législatifs et règlementaires concernant son activité. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés. Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous a respectabilité

Toutes les personnes participant aux réunions desdits comités sont tenues à l'obligation de discrétion prévue par les dispositions légales et réglementaires.

## ARTICLE 20 - RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÈGUES

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le Conseil d'Administration repartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables.

Le conseil lui-même peut allouer à certains administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités prévus à l'article 51, une rémunération exceptionnelle, sous réserve de respecter la procédure prescrite par l'article 56

Il peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société.

Les rémunérations et les remboursements des frais sont portés aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la rémunération du Président du Conseil et du Secrétaire du Conseil et son mode de calcul et de versement.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

## **ARTICLE 21 - CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES**

## 21.1 – Conventions autorisées

Toute convention intervenant entre la Société et l'un de ses administrateurs ou Directeurs Généraux, ou Directeurs Généraux Délégués ou un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si l'un des administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant administrateur ou directeur général de l'entreprise ou membre de son directoire ou de son Conseil de surveillance.

L'administrateur, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil, dès qu'il a eu connaissance d'une convention à laquelle les dispositions ci-dessus sont applicables. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. Ils sont également tenus d'informer le conseil d'administration des éléments permettant d'évaluer leurs intérêts afférents à la conclusion des conventions prévues au même article. Et notamment la nature des relations existantes entre les parties desdites conventions et les raisons économiques justifiant leur conclusion ainsi que leurs différentes caractéristiques.



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

Le Président du Conseil d'Administration avise les commissaires aux comptes des conventions autorisées dans le délai de trente (30) jours à compter de la conclusion desdites conventions et soumet celles-ci à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Lorsque l'exécution de conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs a été poursuivie au cours du dernier exercice, le commissaire aux comptes est informé de cette situation dans le délai de trente (30) jours à compter de la clôture de l'exercice.

Les commissaires aux comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'Assemblée qui statue sur ce rapport. L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité.

Les conventions approuvées par l'Assemblée, comme celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers, sauf lorsqu'elles sont annulées dans le cas de fraude.

Sans préjudice de la responsabilité de l'Administrateur, du Directeur Général, du Directeur Général Délégué ou de l'actionnaire intéressé, les conventions conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société gestionnaire.

La nullité peut être couverte par un vote de l'Assemblée Générale intervenant sur rapport spécial du commissaire aux comptes.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

## 21.2 – Conventions libres

Les dispositions du point 21.1 ci-dessous ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste comprenant l'objet et les conditions desdites conventions est communiquée par le président aux membres du conseil d'administration et au ou aux commissaires aux comptes dans les soixante jours qui suivent la clôture de l'exercice.

### 21.3 - Conventions interdites

A peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit des emprunts auprès de la Société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle au sens de l'article 144 de la Loi 17-95, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de se faire cautionner, ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux Directeurs Généraux, aux Directeurs Généraux Délégués, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs et aux commissaires aux comptes. Elle s'applique également aux conjoints aux ascendants et descendants jusqu'au deuxième degré inclus des personnes visées au présent article, ainsi qu'à toute personne interposée.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 62 alinéa 2 de la Loi 17-95, cette interdiction ne s'applique pas en cas d'opération courante conclue à des conditions normales.

## ARTICLE 22 - NOMINATION ET DURÉE DES FONCTIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle est exercé par deux ou plusieurs Commissaires aux comptes chargés des missions (i) de contrôle du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la Loi et par la Loi Bancaire, et (ii) de vérification de la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'Article 70 de la Loi Bancaire, pour une durée de trois exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes du troisième exercice. Le commissaire aux comptes, nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur. Lorsqu'à l'expiration des fonctions d'un commissaire aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de ne pas les renouveler, le commissaire aux comptes doit être, s'il le demande, entendu par l'Assemblée.

Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib ».

# ARTICLE 24 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

## (... sans changement)

5) Les délibérations de l'Assemblée Générale ou Spéciale sont constatées par des procèsverbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau dans les conditions prévues par la loi.

Le procès-verbal de l'assemblée doit préciser pour chaque résolution, au moins le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, la proportion du capital

social représentée par ces votes, le nombre total de votes valablement exprimés, ainsi que le nombre de votes exprimés pour et contre chaque résolution et, le cas échéant, le nombre d'abstentions.

Les sociétés dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs publient sur leur site internet, dans un délai qui ne dépasse pas quinze jours après la réunion de l'assemblée, les résultats des votes.

### (... le reste sans changement)

ARTICLE 26 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

- 1) L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.
- 2) L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.
- 3) Lorsque la cession ou les cessions desdits actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze (12) mois, une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire est exigée. La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un rapport établi par le conseil de surveillance. Les dispositions de l'article 70 de la présente loi relatives au rapport accompagnant la demande d'autorisation préalable et au mode de calcul du seuil de 50% sont applicables auxdites cessions.
- 4) Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

5) Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

### **ARTICLE 29 - INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS**

Il est dressé, chaque semestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société ; cet état est mis à la disposition des commissaires aux comptes.

Il est en outre, établi chaque année, un inventaire contenant l'indication de l'actif et du passif de la Société. Dans cet inventaire, les divers éléments de l'actif social subissent les amortissements qui sont déterminés par le Conseil d'Administration.

Les états de synthèse et le rapport de gestion du Conseil d'Administration sont mis à la disposition des commissaires aux comptes soixante (60) jours au moins avant l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Annuelle.

Le rapport de gestion doit également faire ressortir des mandats des administrateurs ou membres du conseil de surveillance dans d'autres conseils d'administration ou de surveillance ainsi que leurs emplois ou fonctions principales.

Dans les quinze (15) jours qui précèdent l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'ordre du jour de l'Assemblée, du texte et de l'exposé des motifs des projets de résolutions, de la liste des membres du Conseil d'Administration, de l'inventaire et des états de synthèse de l'exercice écoulé, du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport des commissaires aux comptes, et du projet d'affectation des résultats, selon les modalités fixées par l'Autorité marocaine du marchés des capitaux.

Deux exemplaires des états de synthèse accompagnés d'une copie du rapport du ou des commissaires aux comptes sont déposés au greffe du tribunal, dans un délai de 2 mois à compter de la date de leur approbation par l'assemblée générale.

Ce dépôt peut être effectué par voie électronique dans les conditions fixées par voie réglementaire.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.



En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :

- Les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007
- Le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
  - Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application;
     Les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC
  - (Standards Interpretation Committee).

### NORMES. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

## Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service. Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels

acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

## Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

## Immeubles et constructions à usage administratif :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Etanchéité, électricité, précablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

## Immeubles et constructions à usage touristique :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équi- pements cuisines, étanchéité, électricité	15
Catégorie D	Equipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

## IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

## CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Deux types de contrat de location sont définis par la norme

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des
- risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

   Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de locationfinancement.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement sont comptabilisés à l'actif (immobilisation) et au passif (dette financière) à la plus faible valeur entre la juste valeur et la valeur actualisée (au taux d'intérêt effectif) des paiements minimaux du contrat.

L'amortissement du bien est comptabilisé en charges, et les intérêts de la période calculés au taux

d'intérêt implicite du contrat. Les biens faisant l'objet de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'actif. Les loyers constituent une charge.

La nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location, publiée le 13 janvier 2016, est entrée en vigueur dans les comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location »).

Les contrats de location (Location financement et Location simple) sont traités de la même manière. Il en résulte une comptabilisation au bilan de tous les contrats de location :

- d'un Droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations ; d'une Dette locative, au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location.

La nouvelle norme fait la distinction très claire entre la définition d'un contrat de location (le client obtient le contrôle sur l'utilisation d'un actif) et d'un contrat de service (le fournisseur conserve le contrôle de l'utilisation de l'actif).

Pour la transition, le Groupe CIH a opté pour l'approche rétrospective modifiée.

La méthode implique la prise en compte des frais de location restants dus au 1er janvier 2019 et le calcul de la valeur nette des contrats de location en utilisant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré let non le taux d'actualisation implicite dans le contrat). La valeur nette des actifs loués est égale au passif à compter du 1er janvier 2019. Il n'y a aucun impact

sur les capitaux propres, pas d'années comparatives, pas de comptes pro-forma. Exemptions d'utilisation

Le Groupe CIH a utilisé les deux exemptions proposées par la norme

L'une porte sur les contrats ayant une durée inférieure ou égale à un an

L'autre sur les locations d'actifs de faible valeur (le chiffre cité est de 5 000 USD). Durée et typologie des contrats de location simples retenues :

La durée appliquée dépend de la nature des contrats concernés :

Location des agences dont la durée appliquée est de 9 ans. Location des logiciels et matériels informatiques dont la durée appliquée est celle du contrat.

## TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée

des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

# JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du

marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1: justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs Sont présentés en niveau les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et
- obligations cotées sur un marché actif. Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1. Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables ;
  • Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur
- détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La norme IFRS9 « Instruments financiers », remplace la norme IAS39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » dès le 1er janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicables à ces actifs. Elle aligne également davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques des entreprises



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

## Méthodologie de classification et d'évaluation des actifs financiers :

Les éléments saillants apportés par la norme consistent en :

- La réduction du nombre de catégories d'actifs : trois au lieu des quatre proposées par IAS 39 (coût amorti, juste valeur par capitaux propres et juste valeur par résultat, qui devient la catégorie par
- La classification selon deux critères : le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie des actifs financiers considérés.

L'établissement détermine le modèle de gestion selon l'une des trois options définies par la norme

- Soit percevoir les flux de trésorerie contractuels et garder jusqu'à l'échéance (HTC : Hold To Collect) ; Soit percevoir les flux contractuels et vendre l'actif (HTCS : Hold To Collect and Sell) ; Soit vendre l'actif (HTS: Held for Sale).

L'établissement doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts (« Solely Payment of Principal and Interest « SPPI ») pour comptabiliser les instruments financiers au coût amorti. Dans le cas contraire, ils sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur, ce qui se matérialise par l'intention de vendre un actif, et se traduit par des impacts sur le compte de résultat ou sur les réserves pour des catégories d'actifs spécifiques.

Le périmètre d'application du modèle de dépréciation d'IFRS9 concerne l'ensemble des prêts et des créances de la banque (Bilan et Hors Bilan) comptabilisés au coût amorti. Ainsi, le périmètre d'application de la norme IFRS9 pour le CIH concerne :

- Les créances envers la clientèle
  Les créances envers les établissements bancaires
- Le portefeuille titres

S'agissant des créances à la clientèle, celles-ci sont définies selon une segmentation reposant sur la cartographie risques de crédit arrêtée par la banque. Elle est déclinée par typologie d'activité : Banque des Particuliers et des Professionnels (BPP), Banque de l'Immobilier (BI) et Banque de l'Entreprise(BE).

L'apport structurant de la norme IFRS 9 induit de nouvelles règles de provisionnement et de

comptabilisation des pertes attendues, et ce dès l'origination du crédit. Cette nouvelle approche apporte une complexité qui consiste en l'estimation des pertes attendues « Expected Credit Loss » (ECL), calculées dans le cadre du provisionnement pour chacune des 3 phases de la vie de l'instrument. Elle propose donc un modèle de dépréciation en 3 temps par phases , appelées communément « Buckets »

- Bucket 1 (Encours pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis le comptabilisation initiale)  $\rightarrow$  Comptabilisation d'une dépréciation égale aux pertes attendues suite à un défaut qui interviendrait dans une période de 12 mois après la clôture comptable
- Bucket 2 (Encours pour lesquels le risque de crédit a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale) -> Comptabilisation d'une dépréciation égale aux pertes attendues suite à un défaut qui interviendrait sur la maturité du crédit.
- ullet Bucket 3 (Encours des crédits douteux ou litigieux ou créances en défaut) igtar Comptabilisation d'un dépréciation égale aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier

La norme IFRS 9 a été adoptée par les Banques marocaines avec une première publication des impacts en juillet 2018 (FTA au 01/01/2018). Un exercice après l'entrée en vigueur, CIH BANK poursuit sa démarche d'amélioration de la méthodologie de dépréciation (ECL) en capitalisant sur l'extension de l'historique des données disponibles, en procédant à un exercice de backtesting sur un périmètre progressivement plus large et en affinant sa démarche.

Au 31/12/2019, les paramètres LGD appliqués aux portefeuilles de crédit à l'habitat ont fait l'objet

Pour rappel, s'agissant de la LGD, CIH BANK n'applique pas de taux forfaitaire et a opté pour une LGD modélisée reposant sur les données suivantes, extraites du système de gestion, selon une base individuelle et par contrat :

- La probabilité de retour en sain ;
  Le taux de recouvrement attendu de la réalisation des garanties ;
- Le taux de recouvrement attendu des autres sources de remboursement autres que les garanties.

Cette revue a consisté, d'une part, à vérifier le bon calcul, par l'outil IFRS 9 déployé par la Banque, de la LGD en fonction des paramètres retenus en FTA, et d'autre part, à s'assurer de la qualité des prévisions de récupérations initialement intégrées dans le modèle en les comparant avec des

A l'issue de cette revue, les ajustements et corrections suivants ont été apportés aux paramètres LGD relatifs au portefeuille des crédits à l'habitat :

## • La probabilité de retour en sain de l'exposition :

Taux de retour en sain évolutif, calculé sur base statistique dans la limite de 5 ans de séjour en B3 s. en FTA, un taux de retour en sain stable dès la deuxième année de séjour en B3 sans limitation dans le temps).

## • Le taux de recouvrement attendu de la réalisation des garanties :

Remplacement d'un taux de récupération unique par des taux de récupération selon la famille de produits (Régime général, Fogarim, Fogaloge, etc.), tenant compte des garanties CCG le cas échéant et de l'historique des récupérations observées.

## • Le taux de recouvrement attendu des remboursements hors garanties :

Modélisation de taux de récupération sur la base d'un historique de flux encaissés sur une période 6 ans par type de crédit à l'habitat (vs. Estimation à dire d'expert avec les équipes recouvrement)

Les évolutions susmentionnées ont été comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IAS 8 et se traduisent par un impact sur les fonds propres de -213 MDH.

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est--dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes

représentées par un titre. Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les titres de créances émis comprennent les dettes représentées par des titres cessibles émis par le Groupe CIH (certificats de dépôt, obligations, Bons HBM,...), à l'exception des bons de caisse et des dettes subordonnées.

Les dettes subordonnées comprennent les dettes émises par le Groupe CIH (tels que les emprunts obligataires subordonnés). Le remboursement desdits emprunts subordonnés, en cas de liquidation, ne peut intervenir qu'après le désintéressement de tous les autres créanciers.

### COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

## otes de régularisation et autres actifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir. Les autres actifs comprennent, notamment, les créances sur le personnel, les créances sur les organismes sociaux, les sommes dues par l'Etat (hors actifs d'impôt exigible et différé), les valeurs et emplois divers et les comptes de débiteurs divers qui ne figurent pas dans les autres postes de l'actif.

### Comptes de régularisation et autres passifs

Les comptes de régularisation comprennent, notamment, les comptes de règlement et d'encaissement relatifs aux opérations sur titres, produits constatés d'avance et charges à payer. Les autres passifs comprennent, notamment, les dettes envers le personnel, les dettes envers les organismes sociaux, les sommes dues à l'Etat (hors passifs d'impôt exigible et différé) et les comptes de créditeurs divers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif.

### CTIFS ET PASSIFS EVENRTUELS

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés par le Groupe CIH mais font l'objet d'une communication de cette éventualité d'entrée d'avantages économiques, lorsque leur montant est significatif.

• une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;

• une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;

le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés (sauf dans le cadre d'un regroupement d'entreprise conformément à la norme IFRS 3) mais font l'objet d'une communication en notes annexes lorsque leur montant est significatif.

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants

- prime de fin de carrière ; , prime d'ancienneté
- indemnité de départ à la retraite anticipé.

## Régimes à prestations définier

L'engagement porte sur un montant ou niveau de prestations prédéfini.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultat, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

La méthode dite du « corridor » a été supprimée à partir du 1er Janvier 2013 avec l'obligation de reconnaître les écarts actuariels en capitaux propres (autres éléments du résultat global) et avec l'application d'une table de mortalité prospective.

# Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

# Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter

\*LGD (loss given default) : Estimation de la perte relative à un actif financier dans le cas où survient un défaut, et ce en fonction de la valeur de recouvrement attendue



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

Principales hypothèses retenues	indimités de départ à la retraite		Autres avantages long erme	
	31-Déc-19	31-Déc-18	31-Déc-19	31-Déc-18
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	4.70%	5,40%	3.60%	4,80%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires :	-	-	-	-
- Actifs	2208	2 042	2208	2 042
- Retraités	-	-	-	-
Composition de l'actif de régime				-

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 1.1% et 1.4%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à départ et l'ancienneté, les maturités respectives suivantes ont été retenues : 15 ans et 7 ans.

### IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

 $Les \ taux \ d'imp\^ot \ retenus \ sont \ ceux \ dont \ l'application \ est \ attendue \ lors \ de \ la \ r\'ealisation \ de \ l'actif ou \ du$ passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale

 $Les \, actifs \, d'imp\^{o}ts \, relatifs \, aux \, diff\'erences \, temporelles \, et \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, ne \, sont \, comptabilis\'es \, aux \, reports \, d\'eficitaires \, aux \, reports \, aux \,$ que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils Les amports againtes exporte uniferes sont companies au compte de l'estitat de la periode sadr s sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » est une interprétation qui précise la manière dont les risques liés aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels.

Elle clarifie les dispositions d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. IFRIC 23 donne le choix aux entreprises d'appliquer la norme, pour la première fois au 1er janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours
- Approche partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture ;

Le Groupe CIH a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture

## PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplace les normes IAS 11 « Contrats de construction », IAS 18 « Produits des activités ordinaires », ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », IFRIC 15 « Contrats de construction de biens imbolitiers », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » et SIC 31 « Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité ».

Pour la première application de la norme IFRS 15, CIH BANK a choisi la méthode rétrospective modifiée sans comparatif au niveau de l'exercice 2017. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

# **PRODUITS NETS DE COMMISSIONS**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers

relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de comm

Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

## **RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES**

Il s'agit des produits provenant des autres activités à l'exclusion de ceux ayant le caractère d'intérêt ou la nature de commission. Il s'agit notamment, des produits des opérations de location-financement, d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier, des produits sur opérations de promotion immobilière et des produits liés aux immeubles de placements (reprises de dépréciation, variations de valeur positives et autres produits).

Il s'agit des charges provenant des autres activités à l'exclusion de ceux ayant le caractère d'intérêt ou la nature de commission. Il s'agit notamment, des charges des opérations de location-financement, des activités hôtelière des filiales, des charges sur opérations de promotion immobilière et des charges liées aux immeubles de placements (dotations aux amortissements, variations de valeur négatives et autres charges).

## **IMPÔT SUR LES RESULTATS**

La charge d'impôt de l'exercice correspond à la somme des deux composantes suivantes : impôt exigible et impôt différé. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice. La charge (ou le produit) d'impôt différé correspond aux montants d'impôts sur le résultat payables (ou recouvrables) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (ou déductibles).

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

## TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis trimestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir sur l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables vu l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements eu égard du pouvoir détenu.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la

## rticipations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût,

ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si : - le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes ; ou

- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la guote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur les quelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre, semestriels au 30 juin ou trimestriels au 30 mars et au 30 septembre. Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants - la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;

- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité

acquise ;
Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur iuste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Lors de la cession d'une filiale, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

### Recours À des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de facon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de Les minimals qui rigular une autre autre se autre et a manifer à consource soin susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments

- ci-après : Provisions pour dépréciation des créances clients ;
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges ;Avantages au personnel.

## **OPERATIONS DE TITRISATION**

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure 'Entité Structurée' : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts. Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et

de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

- En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement : 1. Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire. 2. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- 3. Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams et le quatrième fonds a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 31/12/2019*
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1.500	329.7
Crédilog IV	Prêts hypothécaires	2014	1.200	190.7

\* En millions de dirhams

## **SECTEURS OPERATIONNELS**

La norme IFRS 8 préconise aux entités de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles elles se livrent et les environnements économiques dans lesquels elles opèrent. Les secteurs opérationnels du Groupe CIH comprennent :
• L'activité banque

- L'activité de crédit-bail et de crédit à la consommation (activité portée essentiellement par les filiales SOFAC et Maroc Leasing);
  • Autres activités : hôtellerie, courtage en assurance, ...etc.

## **RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

## PARTIE I: GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions

réglementaires émises en la matière par le régulateur national. Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

### I. GOUVERNANCE DES RISQUES

Le mode de gouvernance de la banque a connu une évolution au cours du 1er semestre 2009 qui s'est matérialisé à travers :

Après promulgation de la loi ayant modifié la loi N° : 17/95 relative aux sociétés anonymes, et afin de tirer profit de ses apports en matière de gouvernance, et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Mixte du 28 05 2009 a décidé la transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, effective à partir de la date du 28 mai 2009 et l'adoption de nouvéaux statuts de la banque.

- Conformément à la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la Loi 20-05 promulguée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 et conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2008, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général.

  - Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les
- Conformement aux dispositions de la toin 17-73 tette qui ette à été informer par la foi 20-03 sur les sociétés anonymes, Le Conseil d'administration du 07 Octobre 2009 a décidé que le mode d'exercice de la Direction Générale est dorénavant exercé par un Président Directeur Général.

   L'Assemblée Générale du 11 Novembre 2009 a pris acte que le mode d'exercice de la Direction Générale choisi par le Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 est modifié par le Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes

Le système de gouvernance des risques adopté par le CIH s'inscrit dans le respect des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment les circulaires et directives portant sur le contrôle interne et sur la bonne Gouvernance des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités. Il approuve, sur proposition du Président Directeur Général, la stratégie globale du CIH et sa politique

de gestion des risques. Il s'assure de la mise en œuvre, par le Président Directeur Général, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par la Direction Générale

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficient.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

# Rôle des structures et Comités spécialisés dans la gestion des risques et le

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte régulièrement à des Comités relevant de la Direction Générale en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

## Structures et Organisation

Le Dispositif de gestion des risques est organisé comme suit :

- La Direction de Risques (dont le Contrôle permanent) et la Direction des Engagements sont arttachées à La Gestion Globale des Risque et Recouvrement.

  L'entité ALM est rattachée au Finances, Moyens et Traitements.
- L'entité Lutte Anti Blanchiment est rattachée au Pôle Conformité.



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

- L'entité Sécurité des Systèmes d'Information est rattachée à la DSI.
- Le Contrôle périodiqué est pris en charge par le Pôle Audit et Inspection Générale

## Les Comités relevant de la Direction Générale

- Le Comité de Management des Risques ;
- Le Comité du Contrôle Interne :
- Le comité de pilotage des risques de crédit ;
- Le Comité des Engagements :

- Le Comité de Recouvrement ;
  Le Comité de Suivi des Risques sensibles ;
  Le Comité de Suivi des Affaires Spéciales ;
- Le Comité de Suivi du Contentieux ;
  Le Comité de Provisionnement ;
- Le Comité ALM :
- Le Comité de Conformité et Risques Opérationnels.

### Les Comités émanant du Conseil d'Administration :

- Le Comité des Risques.
- Le Comité d'Audit.
- Le Comité Stratégique

## **II. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES**

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, le CIH a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration du CIH.

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour constituer une cartographie par nature de risque.

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques. Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, le CIH a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, d'une grille de notation pour les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Ces modèles sont utilisés aussi pour la revue annuelle des portefeuilles. Pour les risques opérationnels, Le CIH a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiés à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, ...).

L'Objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Le CIH a mis en place des limites pour les risques de crédit, de marché, de taux et de liquidité.

## Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'activité (PCA et PSI) en cas de survenance d'évènements majeurs

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non-conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à suivre et à reporter régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

## **PARTIE II: DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES**

# Eléments qualitatifs sur le dispositif de gestion du risque de l'établissement

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés, mais aussi les titres détenus et le hors bilan.

Le CIH a mis en place un dispositif de gestion et de maîtrise des risques de crédit, encadrées par la réglementation et les bonnes pratiques et s'appuyant sur un socle de politiques et de méthodes ainsi que sur son expertise notoire dans le domaine des crédits.

## ant l'activité de crédi

L'activité de crédit au CIH Bank s'appuie, en particulier, sur les principes de base suivants:

• Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;

- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises,
- Séparation des tâches notamment entre les structures commerciales, et les fonctions d'appréciation et de contrôle du risque.

  • Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérée par des
- structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi ou de renouvellement et de tarification;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits;
  Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés;
  Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés;
- Système de délégation de pouvoir approprié;

• Respect des valeurs dont la gestion des conflits d'intérêts notamment les crédits aux personnes physiques ou morales apparentées qui sont soumis, conformément à la réglementation, à la validation du Comité Stratégique, émanant du Conseil d'Administration.

Ces principes sont intégrés et détaillés dans les Politiques Risques. Ces politiques font l'objet de validation et de revues régulières par le Comité des Risques émanant du Conseil d'Administration

La gestion des risques au sein de CIH BANK est encadrée par ensemble de politiques risques organisées en une politique risque mère et des politiques risques par thème

Ces politiques couvrent non seulement le volet risque de crédit, mais également les volets risque opérationnel, PCA et risques de marché, de taux et de liquidité

Par ailleurs, le volet crédit est couvert par les politiques suivantes :

- Politique Risque Banque de l'entreprise;
  Politique Risque Banque de l'immobilier;
- Politique Risque Banque des particuliers ;
  Politique Risque marché des professionnels ;
- Politique de provisionnement ;
- Charte des risques sensibles.

Des Comités sont tenus régulièrement afin d'assurer le pilotage et le suivi des travaux liés à l'activité crédit. On distingue entre

- Les comités d'octroi, notamment
- Comités Banques de l'Entreprise Comité Banque de l'Immobilier
- Comité Banque de Détail

- Comité Stratégique Comité des Engagements
- Les comités de pilotage et de suivi, notamment :
   Comité de provisionnement
   Comité grands risques

- Comité risques sensibles
- Comité de pilotage risque de crédit Comité Management des risques.
- Les Comités émanant du Conseil d'Administration, notamment le Comité des Risques.

Le processus d'octroi de crédit chez CIH Bank est encadre par un ensemble de procédures détaillant le mode opératoire des processus et les contrôles à réaliser

Le processus d'octroi, tel que décrit dans nos procédures repose en autre sur les principes suivants :

- Connaissance du client
- Connaissance du chent, Analyse du dossier juridique, Appréciation du secteur d'activité,
- Niveau d'endettement.
- Relation avec la banque
- Garanties proposées
- Analyse technique si nécessaire, Qualité de la contrepartie, Formalisation de la décision via le Comité Compétent,
- Respect de nos politiques risques, Respect du système de délégation des pouvoirs Respect du dispositif de contrôle

Le processus de mise en place des crédits s'articule autour des principales actions suivantes, pectant le principe de séparation des tâches

- Elaboration des contrats par la Direction du Support Juridique et Contrôle par la Direction des Engagements:
- Vérification des garanties par la Direction Traitement des Prêts ;
- Visite technique si nécessaire par la Direction des Engagements ;

 Déblocage/ Mise en place par la Direction Traitement des Prêts.
 Ce processus s'appuie sur un système d'information interne permettant la traçabilité et l'auditabilité des traitements.

# e. Digitalisation du processus de gestion du risque de crédit De part l'orientation de CIH BANK d'être une banque universelle et digitale, le processus risque de

crédit particuliers est actuellement dématérialisé et digitalisé. La banque vise à généraliser cette approche aux autres activités.

## f. Surveillance et pilotage du risque de crédit

# Organisation de la fonction Gestion du risque de crédit

Le suivi de la gestion du risque de crédit à CIH BANK est assuré par la Gestion Globale des risques et recouvrement, notamment :

 - La Direction des risques : suivi sur base agrégée
 - La Direction des Engagements : suivi des engagements
 En plus des 3 banques commerciales, notamment : Banque des Particuliers & Professionnels, Banque de la Promotion Immobilière et Banque de l'Entreprises. Le suivi, sur base agrégée, du risque de crédit est assuré par la Direction des Risques, au travers des entités suivantes : « Modélisation, Notation interne et reporting risque de crédit », et « Reporting

réglementaire fonds propres et ratio de solvabilité ».
Pour assurer le suivi des engagements, la Direction des Engagements est supportée par les entités :
Secrétariat des Comités de crédit et de recouvrement, Analyse du risque de contrepartie, Pilotage du

risque de contrepartie, Expertise et suivi technique des projets immobiliers.

Parallèlement aux structures centrales en charge de la gestion des risques de crédit, les structures de back office engagements distribués par les Banques opérant dans les trois segments Banque des Particuliers & Professionnels, Banque de la Promotion Immobilière et Banque de l'Entreprises assurent notamment un suivi quant aux conditions d'éligibilité des clients et produits relevant de leur domaine de compétence et interviennent conformément aux règles et procédures encadrant l'octroi et la gestion courante des engagements se rapportant à leur portefeuille.

# Dispositif de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque. En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part. En effet, CIH BANK assure un suivi des crédits par dossier et sur base agrégée à travers:

• L'analyse du risque de contrepartie lors du renouvellement ;



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

- La renotation annuelle du portefeuille de crédits :
- Le suivi technique des projets immobiliers ;
   La production régulière de tableaux de bord d'indicateurs de suivi du risque de crédit ;
- Le suivi des impayés, des soldes irréguliers et des domiciliations par le risque et les métiers;
  Le suivi des seuils réglementaires, des limites internes, des limites groupe, des ratios prudentiels
- et du coût du risque ;
- Des Comités spécifiques pour le suivi des risques sensibles;
  Le déclassement automatisé des dossiers de crédits aux particuliers, et le déclassement des dossiers de grandes branches par décision du Comité Compétent.

Des reporting sont régulièrement adressés au comité des Risques, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

# Système de notation de la banque

CIH BANK a mis en place des modèles et systèmes de notation par marché notamment pour les

Particuliers, les Entreprises, et la Promotion Immobilière.
Toutefois, afin de couvrir tout le périmètre par le système de notation et accompagner le développement de la banque, les modèles de notation pour les Professionnels, les assurances, et les établissements

de crédit ont été mis en place en 2019. Tout dossier de crédit est noté. La note est une résultante de critères quantitatifs et qualitatifs, reflétant la solvabilité dudit client et donnant une indication sur la tarification

La dégradation des notes est un critère d'inscription au comité risques sensibles et d'inscription en bucket 2 et bucket 3 selon la norme IFRS 9.

Les modèles de notation font l'objet de backtesting et de revue.

L'appréciation de l'évolution du portefeuille crédit de la banque par le système de notation interne fait l'objet d'un reporting adressé et présenté aux comités internes compétents et au comité des risques.

## Modèle de notation des particuliers :

La notation des prêts des particuliers consiste en l'affectation d'une note aux crédits à l'habitat et à la consommation destinés aux clients particuliers sur la base de critères relatifs, d'une part à la signalétique client (Age, Situation familiale, ...) et d'autres relatifs au comportement prêt et compte (montant du prêt, durée du prêt, impayé...).

La notation des Particuliers est basée sur une approche statistique et conforme au dispositif Bâle II. La note ainsi générée reflète le niveau de risque de la contrepartie. Les notes des prêts sont générées et mises à jour automatiquement par le système d'information de la banque sur la base des données mises à jour mensuellement.

### Modèle de notation des entreprises :

portefeuille des Entreprises.

Le modèle de notation pour les entreprises est à dires d'experts et a été actualisé et backtesté. Un nouveau modèle de notation entreprises est ainsi mis en place. A cet effet, un appel d'offres a été lancé fin 2019 pour l'implémentation du nouveau modèle prévue en 2020. L'outil intégrera les modèles

suivants: Entreprises, Professionnels et Promotion Immobilière. Le calcul de la note tient compte de critères quantitatifs financiers issus du bilan de l'entreprise, de critères qualitatifs tenant compte de la qualité du client, de son secteur d'activité et de critères liés au comportement interne et externe du client. La note est actualisée à l'occasion du renouvellement des autorisations ou du dépôt d'une nouvelle demande par le client et/ou de la revue annuelle du

## Modèle de notation de la promotion immobilière :

Le modèle de notation de la Promotion immobilière est à dire d'expert. La note étant la résultante d'une note promoteur et d'une note projet. D'autres critères sont examinés lors de la revue des notes, notamment le déroulement des projets gérés par le promoteur. Une renotation est conduite par le Middle office de la banque de l'immobilier à l'occasion d'un report et/ou de la revue annuelle du portefeuille de la promotion immobilière.

Un projet de mise en place d'un outil intégrant les modèles de notation entreprises, promotion immobilière et professionnels a été entamé en fin 2019.

Revue des garanties
Le suivi de la valorisation des garanties est assuré d'une part, par la Direction traitement des prêts et d'autre part par la Direction des engagements lors des travaux de provisionnement trimestriels ou par le Pôle Recouvrement lorsque les dossiers leur sont transférés.

## Dispositif de suivi du risque de concentration

La banque réalise un suivi particulier en ce qui concerne le risque de concentration non seulement pour se conformer aux exigences de la division des risques mais aussi dans une logique de diversification et de maîtrise des risques. Ce suivi est concrétisé via un dispositif de limites et une attention particulière accordée aux engagements dépassant 5% des fonds propres pour un même bénéficiaire via le Comité Grands Risques.

# Limites fixées en termes de risque de crédit

Le suivi du risque de crédit et de concentration est étoffé d'un dispositif de limites permettant de mieux piloter l'activité et les actions à entreprendre. Le dispositif de limites, actuellement en vigueur au CIHBANK, couvre les volets suivants, en plus du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR):

- · Limites par segment : des limites sont fixées pour la branche entreprise, et la branche promotion immobilière en pourcentage des fonds propres
- Limites par groupe :
- Limites par groupement de ligne
- Limites de contrepartie (activité de marché).

Ces limites sont validées par les Comités Compétents. La politique de risques du CIHBANK prévoit une révision annuelle éventuelle ou à l'occasion de tout changement dans les spécificités relatives à l'activité du crédit ou à l'aversion de la banque au risque de crédit.

# Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR)

Les exigences réglementaires, en termes de coefficient maximum de division des risques CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par BAM et les instances de gouvernance. En cas de dépassement, le montant sera déduit des fonds propres. Au 31/12/2019, le CMDR est inférieur à 20% pour l'ensemble des contreparties et est, par conséquent,

conforme aux exigences réglementaires.

# Processus de traitement des créances sensibles

La Direction des Engagements procède, trimestriellement, à une sélection des risques de crédit devenus sensibles en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs définis.

Les risques de crédit devenus sensibles sont recensés trimestriellement en fonction de critères

qualitatifs et quantitatifs définis, alimentant la Watch-List des risques sensibles de la Banque. Ils font

l'objet de fiches établies par les métiers et sont présentés au Comité de Suivi des Risques Sensibles qui se réunit trimestriellement pour examiner les affaires en question et proposer, le cas échéant, les transferts au Pôle Recouvrement, les déclassements ou reclassements des créances et leurs couvertures par les provisions.

Les propositions de ce Comité sont soumises au Comité de Provisionnement trimestriel pour

approbation ou au comité recouvrement ou au comité engagements. En plus du traitement des créances sensibles, les portefeuilles gérés par le Pôle Affaires Spéciales et Recouvrement font l'objet d'une l'analyse par le Comité de suivi des Affaires Spéciales et le Comité de Suivi du recouvrement amiable et contentieux.

Ces Comités trimestriels examinent l'évolution des portefeuilles gérés et, en particulier, les affaires à risque significatifs et décident des réajustements en termes de classification et de couverture des créances les concernant.

## Système de délégation de pouvoirs

Les pouvoirs de décision en matière d'engagements sont exercés dans le respect des règles régissant les produits et services et des procédures d'instruction et de mise en place des crédits à la clientèle. En effet, CIH BANK dispose d'un recueil des pouvoirs par Banque métier (Banque de l'Entreprise, Banque de l'Immobilier, Banque des Particuliers et Professionnels), définissant les délégations de nouvoir attribuées

Les pouvoirs des Banques métiers, en matière d'octroi de crédit et de modification des conditions de crédit, s'exercent dans le cadre de Comités correspondant à chacune desdites Banques. Les autres oouvoirs sont exercés individuellement:

est à préciser que les pouvoirs de décision, délégués en matière de crédit, ne s'exercent que pou la clientèle en situation régulière et pour laquelle aucune information négative ne se dégage de la consultation des diverses sources d'informations sur les risques d'origine interne (ex: incidents de paiement) ou externe (ex: Centrale des risques), la notation/score. Dans le cas contraire, la demande de crédit est soumise au Comité Compétent;

Les décisions d'engagement s'accompagnent de l'obligation d'en assurer le suivi en vue de la récupération dans les meilleures conditions (recouvrement des impayés, suivi des dépassements...); L'avis réservé ou défavorable de la Gestion globale des Risques et Recouvremennt/Direction des Engagements est bloquant pour la décision d'octroi du crédit et nécessite un pouvoir de délégation

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 3,9 milliards de Dirhams au 31 décembre 2019 Le taux de CES s'établit à 6,85% au 31 Décembre 2019 contre 7,25 % au 30 Juin 2019. (En créances nettes d'agios réservés).

### II. RISQUE OPERATIONNEL

## Définition du risque opérationnel

CIH BANK définit le Risque Opérationnels comme étant « Le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel inclut le risque légal et juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

Dans certains cas, les risques de crédit ou de marché pouvant tenir leur origine d'un risque opérationnel, cette catégorie de risque nommée « risque frontière » est traitée en tant que risque opérationnel proprement dit.

Les Principes directeurs de Gestion des Risques Opérationnels se déclinent comme suit :

- La Gestion des risques opérationnels est la responsabilité de tous;
  L'approche par les processus et l'unicité du référentiel;
- Articulation des contrôles :
- La hiérarchisation des risques opérationnels ;
- La gestion des risques opérationnels est un processus intégré aux autres processus ;
- Le processus de gestion des risques opérationnels est un processus évolutif, en amélioration constante ;
- La gestion des risques opérationnels est un processus supervisé ;
- Le processus de gestion des risques opérationnels est auditable

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Risques Opérationnels, au Comité Management des Risques et au comité Risques, ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

Conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques, la gestion des risques opérationnels est encadrée par une politique risque opérationnel, qui est une déclinaison la politique globale de gestion des risques, et par des notes de procédures spécifiques à la gestion des risques opérationnels détaillant les règles et modalités pratiques de cette politique risques opérationnels.

Des révisions de la présente politique risques opérationnels pourront être effectuées à l'initiative de la banque ou à la demande du Comité des Risques ou Comité d'Audit.

Aussi, les risques opérationnels de type interruption de processus, sont-ils régis par la politique de continuité d'activité

 c. Processus de gestion des risques opérationnels
 La Direction des Risques rattachée à la Gestion globale des risques et recouvrement est en charge de la gestion du Risque opérationnel. Elle intervient dans ce cadre à travers un processus défini dans la Dolitique risques opérationnels se déclinant à travers:
 L'identification, évaluation et hiérarchisation des risques opérationnels;

- Le traitement des risques opérationnels ;
- Le suivi du risque opérationnel.

Ce processus est intégré dans un progiciel qui est déployé depuis début 2011. Pour assoir ses interventions, la Direction a mis en place des dispositifs de gestion des risques opérationnels, notamment :

## Collecte des incidents

La collecte des incidents inclut, d'un côté, les incidents à impact financier notamment sur la base des pertes, des charges courantes et non courantes et des mouvements opérés sur les provisions. Ainsi que les incidents à impact d'image notamment sur la base de l'analyse des réclamations clients selon une vision risque opérationnel:



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

### Collecte des Indicateurs clés « KRI »

L'objectif de ce dispositif est de suivre des indicateurs chiffrés susceptibles de donner des informations sur l'environnement de risque et de contrôle (à priori et à postériori) avec comme objectifs :

- · Avoir des indicateurs pertinents observés ou calculés pour qualifier et quantifier la présence du
- Permettre au Management et au Risk Manager de compléter et contrôler les informations qui remontent dans la base des incidents et d'évaluer la pertinence du dispositif de maîtrise des risques

Cartographie des risques opérationnels CIH BANK a mis en place une cartographie des risques opérationnels qui s'appuie sur la cartographie des processus de la banque. Cette cartographie a fait l'objet d'une mise à jour en 2017 et 2018 pour

l'ensemble des processus métiers, de support et de management. Ce dispositif permet de fiabiliser les risques opérationnels déjà inventoriés, en intégrant les contrôles visant à les maîtrise, d'identifier les risques résiduels devant faire l'objet d'un suivi et d'intégrer de nouveaux risques liés à l'évolution de l'activité du CIHBANK.

Le livrable de cette mise à jour contient :

- La description des processu
  Les risques opérationnels;

- Les types de risques opérationnels;
  Les types d'impacts détaillés;
  Les contrôles de premier et deuxième niveau;
- L'évaluation des risques bruts (historique, projective, et prudente);
  L'évaluation des dispositifs de contrôles associés à chaque risque;
  L'évaluation des risques résiduels.

Les risques forts et majeurs font l'objet d'un suivi à travers des plans d'atténuation.

## Couverture des processus comptables par le dispositif de gestion des risques opérationnels

Les processus comptables font partie du périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels notamment des processus de support et de management, ainsi que par le dispositif du contrôle permanent dont la revue est en cours avec l'accompagnement d'un cabinet externe.

Sécurité SI
CIH BANK a mis en place un dispositif de sécurité SI comprenant notamment :

Les contrôles sont intégrés au fonctionnement courant des opérations d'administration des SI. Ces contrôles sont réalisés systématiquement par les personnes attributaires des tâches d'administration ou de supervision. Ces derniers assurent la surveillance et la maîtrise des risques liés aux opérations

qu'ils réalisent au titre de leurs fonctions.

Ces contrôles sont intégrés au niveau de l'outil d'automatisation des contrôles internes et sont

alimentés régulièrement par les unités opérationnelles. Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, des audits de sécurité et des tests d'intrusion sont réalisés chaque année en collaboration avec des prestataires spécialisés en la matière. L'objectif étant d'évaluer en continu le niveau de sécurité des plateformes et applications de la banque et en particulier celles exposées sur Internet, et le cas échéant entreprendre les actions correctives nécessaires pour pallier aux faiblesses constatées

Un volet cybercriminalité est suivi au niveau des comités suivants : Comité Organisation et SI, Comité risque opérationnel et Comité des Risques.

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles majeures.

Le dispositif PCA est encadré par une Politique de continuité d'activité, et constitué entre autres d'un plan de gestion de crise, de plans de continuité opérationnels, d'un plan d'hébergement...

des tests et exercices périodiques sont-ils réalisés afin de valider le caractère opérationnel du PCA et instaurer la culture de continuité d'activité.

is sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque. Subséquemment, une revue de tout le dispositif PCA et PSI est prévue en 2020.

## III. RISQUE DE MARCHE

## Définition du risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils

- recouvrent : Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

# Stratégie et Politique Risques

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion des risques et en concomitance avec le développement substantiel que connaît l'activité de la salle des marchés de la banque, CIH BANK met actuellement en place un dispositif de maîtrise des risques portant sur les risques de change, et de contrepartie.

CIH Bank exerce ces activités soit pour le compte propre de la banque, soit pour le compte de la A cet effet, la politique CIH BANK prévoit les opérations et éléments de marché suivants

• Opérations Change et monétaires avec Banques locales : Change spot, Change à terme, Prêt/

- Emprunt Dirhams ou Devises
- Opérations Change et monétaires avec Banques étrangères (Change spot, Prêt/Emprunt en Devises) : Pour la gestion de la position de change ou la trésorerie devises de CIH Bank, la SDM traite des opérations spot ou termes devises vs devises, et des opérations de prêt/Emprunt en devises.

  • Opérations de change avec les clients (Change Spot, Change à terme) : La position de change doit respecter l'équilibre en Panier (60% EUR, 40% USD). Le risque de marché de la position de change est
- le risque du niveau du Panier contre le cours central. La marge de fluctuation du Panier est de +/-2.5% contre le cours central tel que défini par Bank Al-Maghrib au 15 Janvier 2018.

   Portefeuilles Compte Propre : PTF de négociation, PTF d'investissement et PTF de placement.

CIH Bank a le statut de teneur de marché de change selon la circulaire LC/BKAM/2018/1 de Bank Al Maghrib et doit respecter l'obligation de cotation ferme de l'USDMAD avec un minima journalier convenu avec la banque centrale.

L'activité de marché est encadrée par une politique risque de marché et un code déontologique signé par les différents intervenants concernés

b. Organisation de la gestion du risque de marché
 Les activités de marché sont organisées autour de trois entités distinctes :

- Le Front Office (Salle Des Marchés) : la Direction Marché des capitaux est rattachée à la Banque de Financement et d'investissement ;
- L'entité Middle office et risque de marché : rattachée à la Direction des Risques ;
- Le Back Office : rattaché à la Direction Flux et traitements

### Rôle de la Salle Des Marchés

La Salle des Marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Par ailleurs, cette entité répond aux besoins de la clientèle en termes de couverture du risque de change ou matières premières et fructifie les portefeuilles de transaction et de négociation de la banque. Elle intervient également dans la gestion du portefeuille en tenant compte des ratios de

## Rôle de la Direction des Risques

En plus des actions réalisées par le middle office, notamment le contrôle des résultats et des opérations effectuées par la Salle des Marchés (procédures, réglementation, etc...), du suivi des limites et production des reporting réglementaires et internes et la production des alertes, la Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

Les activités de marchés chez CIH Bank portent sur quatre marchés : le marché monétaire, le marché de change, le marché obligataire et le marché des matières premières.

CIH Bank exerce ces activités soit pour le compte propre de la banque, soit pour le compte de la

CIH Bank a le statut de teneur de marché de change selon la circulaire LC/BKAM/2018/1 de Bank Al Maghrib et doit respecter l'obligation de cotation ferme de l'USDMAD avec un minima journalier convenu avec la banque centrale.

CIH Bank dispose d'un catalogue de produits de la Salle des Marchés contenant les fiches de produits. Ce catalogue est élaboré par la Direction Marchés des Capitaux (Salle des Marchés), revu par la Direction des Risques et par le Comité de Trésorerie et de Placements puis validé par la Comité des

Engagements. Le catalogue est enrichi au fur et à mesure du développement des activités de marché.

# Dispositif de gestion des risques de marché

CIH BANK dispose de

- Un portefeuille de négociation dont l'encours est de 6 MdsDH au 31/12/2019.
   Un portefeuille d'investissement dont l'encours est de 45 MDH au 31/12/2019.
- Un portefeuille de placement dont l'encours est de 650 MDH au 31/12/2019.

Le portefeuille d'investissement a pour objectif de réaliser des plus-values régulières à moyen et long terme, et est constitué de titres qui doivent être détenus jusqu'à échéance. Les orientations de ce portefeuille sont données par le comité de trésorerie et de placement et l'entité Gestion Actif Passif rattachée aux Finances, Moyens et Traitements.

Le portefeuille de placement a pour objectif de réaliser des plus-values ou des rendements élevés, et est constitué de titres pouvant être cédés à n'importe quel moment.

Le portefeuille de négociation a pour objectif de réaliser des plus-values en prenant des positions suivant l'évolution du marché, la liquidité et de la courbe des taux. Il est constitué de titres dont la durée de détention ne pouvant dépasser 6 mois.

Ces portefeuilles sont séparés au niveau de gestion (Système d'information) et au niveau comptable. Ils sont suivis au quotidien par le front Office et le middle Office. Un Comité de placement hebdomadaire est tenu afin d'assurer le suivi et l'analyse des placements.

Aussi, un suivi de la position de change de la banque est-il effectué régulièrement par rapport au seuil réglementaire requis pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de change. Des limites de contrepartie sont fixées pour le dirham, le change au comptant, le change à terme et la position de change. Les limites sont suivies et contrôlées par le Middle Office.

CIH BANK a mis en place un dispositif de mesure des risques de marché reposant sur le calcul de la Value at Risk (VAR) et un système de limites.

Le modèle de VaR utilisé est la VaR historique calculée via des scenarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille de négociation.

Cette perte maximale (VAR) au titre du 4ème trimestre affiche les résultats suivants

- Activité Taux : La perte maximale à 1 jour avec un niveau de confiance de 99% ressort à 4.6 Millions de dirhams. Le back testing effectué durant le 4ème trimestre 2018 n'affiche aucun dépassement (Avec une perte maximale de 2.94 Millions constatée durant le trimestre).
- Activité Change : La perte maximale à 1 jour avec un niveau de confiance de 99% ressort à 79 394 dirhams. Le back testing effectué durant le 4ème trimestre 2018 soulève 4 dépassements (Avec perte maximale de 67 887 dirhams constatée durant le trimestre).
- Titres de propriété : La perte maximale à 1 jour avec un niveau de confiance de 99% ressort à 1 876 dirhams. Le back testing effectué durant le 4ème trimestre 2018 n'affiche aucun dépassement (Avec une perte maximale de 1 470 dirhams constatée durant le trimestre).



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

- systeme de timiles : L'activité de marché est-elle encadrée par des limites réglementaires et d'autres internes : Limites réglementaires définies par Bank Al Maghrib (10% des Fonds Propres par devises, et 20%
- des Fonds Propres pour la position Globale longue ou courtel.

   Limites internes : change en nominal, tailles des portefeuilles, sensibilité, par type de produit, par contrepartie et des seuils d'alerte STOP loss et STOP win.

- Situation des portefeuilles de marché : Le Portefeuille de transaction affiche au 31/12/2019 : Structure du PTF: constitué de minimum 91,87% en BDT,

  - P&L : une PV latente de 37,92 MDH et MV latente de 7,01 MDH, Sensibilité: 1,79. La MV serait de 107 MDH si la courbe augmente de 100 Pb, Duration du PTF: 1,83 ans.
- Portefeuille d'investissement au 31/12/2019:
   PV latente : 41 MDH;
- Sensibilité PTF : le PTF d'investissement affiche une contre performance de 3,73 % en cas de hausse de la courbe des taux de 100 pb, soit 25,67 MDH.

  • Portefeuille de Placement au 31/12/2019:
- - MV latente: 45 KDH:
  - Sensibilité PTF : une contre performance de 0.95 % en cas de hausse de la courbe des taux de 100 pb, soit 428 KDH.

Les activités de Marchés s'appuient sur des outils permettant le traitement sécurisé des opérations.

- Application Front to Back (KONDOR) qui permet le traitement, le dénouement et le contrôle de toutes les opérations effectuées par la salle : En cours de mise en place pour remplacer le système actuel ARPSON.
- Systèmes des flux de données de marchés et de traitement instantané des opérations
- Application permettant la saisie et le dénouement des opérations pour le compte de la clientèle.
  SRBM : application qui sert pour les transferts de fond transitant par le compte BAM.
  SWIFT : permet le transfert des devises chez les correspondants.

- Outils pour le calcul de la consommation des fonds propres, le calcul de la VAR, la réalisation des stress tests et la production des reportings.

## Risque de règlement-livraison

Le risque de règlement-livraison représente le risque que, lors du dénouement d'une opération sur un marché financier, une défaillance empêche la contrepartie de livrer le produit, alors que le CIH a déjà honoré ses engagements envers cette dernière.

Ce risque est encadré par des limites par contrepartie en distinguant entre les contreparties bénéficiant d'une convention avec la salle des marchés et les autres.

### IV. GESTION ACTIF - PASSIF

## Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

# Evaluation du risque global de taux

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb

permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux. Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

ll se dégage de l'application de cette méthode au 31/12/2019, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -298 millions DH soit 3,79% des fonds propres réalementaires.

**Evaluation du risque de liquidité** Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire. La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque
- maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
   Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
   Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

## Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites ALM. Ces principales mesures sont les suivantes :

• Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires subordonnés ou classiques ;

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires;
  L'émission de certificats de dépôts
- · L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
  • Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux
- et de durée des prêts:
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
  La mise en place, le cas échéant, d'engagements de refinancement auprès des actionnaires de
- référence.

# Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé

par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier. Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées au Comité ALM, au Comité Management des

## **RATIO DE SOLVABILITE ET ACTIFS PONDERES**

 $En application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 \, relative \, aux fonds \, propres \, des \, \acute{e}tablissements$ de crédit, les fonds propres prudentiels du CIH BANK sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2. Les fonds propres réglementaires sur base consolidée arrêtés au 31/12/2019 s'établissent Les fonds propres arrêtés sur base consolidée à fin Décembre 2019, s'établissent à 7 879 MDH contre 7 426 MDH à fin Décembre 2018, soit une hausse de 453 MDH.

Les fonds propres de catégorie 1 sur base consolidée s'établissent 4,69 milliards de dirhams intégrant3,617 milliards de dirhams d'instruments de Fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET1, de 1104 millions de dirhams de réserves et de résultats non distribués et 349 millions de dirhams

Les déductions opérées sur les fonds propres de base comprennent du Goodwill pour un montant de 299 MDH, la participation Maroc leasing mise en équivalence pour 463 MDH, les Immobilisations Incorporelles y compris les logiciels pour un montant de 214 millions de dirhams et 60 MDH relatives aux ajustements découlant des filtres prudentiels.

L'application des dispositions transitoires afférentes aux impacts du FTA de la norme IFRS 9 a généré l'intégration de 138 MDH correspondant à 60% du montant résultant de la différence entre le montant des provisions calculées sous la norme IAS 39 au 31 Décembre 2017 et celui calculé selon la norme IFRS 9 au 01/01/2018.

Avec l'application du lissage de l'impact du FTA de la norme IFRS 9, Le Ratio de fonds propre Tier 1 s'établit à 10% au lieu de 9,71%. Les fonds propres de catégorie 2 sur base consolidée s'établissent à 3,19 milliards de dirhams composés d'emprunts obligataires. Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'établit à 16,83% contre 16,74% au 31/12/2018.

ENKDH	Déc-19
Fonds Propres CET1	4 171 354
Fonds Propres TIER 1	4 685 263
Fonds Propres TIER 2	3 194 164
Fonds Propres Admissibles	7 879 427
Total des Actifs Pondérés	46 817 565
Risques de Crédit pondérés	41 442 072
Risques de Marché pondérés	1 132 133
Risques Opérationnels pondérés	4 243 360
Ratio de fonds propres CET1 (minimum exigible 8%)	8,91%
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	10,01%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	16,83%

# CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FONDS

Les caractéristiques des dettes subordonnées se présentent comme suit au 31/12/2019 : (en milliers MAD)

Au 31/12/2019				
D. Emission Tit	Taux	Taux Durée (Ans)		
09/01/2015	4,75%	10	53 300	
18/05/2018	4,02%	10	82 600	
09/01/2015	4,75%	10	626 500	
09/01/2015	3,7%	10	320 200	
15/12/2016	3,82%	10	39 400	
15/12/2016	2,97%	10	960 600	
18/05/2018	4,02%	10	417 400	
18/05/2018	2,99%	10	500 000	
28/12/2018	6,23%	10	150 000	
28/12/2018	5,1%	10	350 000	

En application de l'approche standard, les risques pondérés au titre du risque de crédit à fin décembre 2019 représentent 41,44 milliards de dirhams soit 89% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres, pour une exigence en fonds propres de 3,32 milliards de dirhams.

Au vu de la situation arrêtée à fin Décembre 2019, Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 91 millions de dirhams au 31 Décembre 2019.

## RISQUE OPERATIONNEL

En application de l'approche « indicateur de base », les risques pondérés au titre du risque opérationnel représentent 4,24 milliards de dirhams au 31 Décembre 2019 pour une exigence en fonds propres de 339 millions de dirhams.

## ELEMENTS D'INFORMATION SUR BASE INDIVIDUELLE DES FILIALES SIGNIFICATIVES

La filiale établissements de crédits du CIH BANK à savoir SOFAC CREDIT déclare, sur base sociale son ratio de solvabilité à Bank-Al-Maghrib en respect des circulaires 25/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit et de la circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques

Les fonds propres réglementaires de SOFAC CREDIT s'établissent à 685 Millions de dirhams, les actifs

Le ratio de solvabilité s'établit à 12,75%.



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bale 2, CIH BANK est en cours de déploiement d'un processus ICAAP et appétence aux risques permettant l'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres internes.

En effet, CIH Bank a lancé courant Mai 2019 un projet de mise en place de ce dispositif qui a été finalisé à fin 2019 sur le périmètre social.

Ce dispositif a été validé par le Comité des risques et le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une

présentation à Bank Al Maghrib.

Le processus interne ICAAP est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires de Bank Al Maghrib et en se basant sur les pratiques observées au niveau

Le dispositif ICAAP complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée CIH Bank, sur la base de méthodologies qui lui sont propres. En effet, les mesures de risques déjà traitées par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital interne. Les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital interne, fondé sur des approches propres à CIH

Le dispositif de mesure et du suivi du besoin de capital interne fera l'objet d'une organisation et d'une

gouvernance appropriées au sein de CIH Bank. La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à CIH Bank de s'assurer que ses fonds propres couvrent de façon adéquate l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en

permanence, à un niveau compatible avec le profil de risque de la banque. CIH Bank a également défini son appétence au risque (Risk Appetite) qui constitue le type et le niveau de risque que la banque est prête à assumer, dans le cadre de son développement et la mise en œuvre

L'appétence au risque est exprimée au moyen d'indicateurs clés autour de thématiques importantes pour la banque telles que la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et le risque de crédit. Des limites et des seuils d'alerte sont définis sur ces indicateurs clés ayant pour but de définir l'appétit au risque et de limiter la prise de risque.

L'objectif de la formalisation de l'appétence au risque est de permettre à la Direction générale et au Conseil d'administration de formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;

Les indicateurs de Risk Appetite et les seuils d'alerte associés seront utilisés par la Direction pour anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'activer les leviers d'action appropriés en cas d'atteinte des niveaux d'alerte de l'appétence au risque de CIH Bank.

Les résultats issus des exercices d'ICAAP seront rapportés annuellement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration afin de leur permettre d'apprécier en permanence les risques inhérents à l'activité de la Banque et ceux susceptibles de se matérialiser par des impacts négatifs sur les fonds

propres.
Les travaux ICAAP et appétence au risque ont été réalisés à ce stade sur le périmètre social. La mise en place des ICAAP sur le périmètre consolidé est lancée et sa finalisation est prévue en 2020.

## INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 2 832 473 500 dirhams (Deux Milliards Huit Cent trente-deux Millions quatre cent soixante-treize cinq cent) divisé en 28 324 735 (Vingt Huit Millions trois cent vingt-quatre milles sep cent trente-cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, toutes de même catégorie.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES sur l'année 2019

Le Conseil d'Administration décide de proposer à L'Assemblée Générale Ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

	2019
Bénéfice de l'exercice	451 399 319
Déduction des pertes antérieures	0
Bénéfice de l'exercice après déduction des pertes	451 399 319
Réserve légale (-)	22 351 046
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	522 429 956
Nouveau solde formant le bénéfice distribuable de l'exercice	951 478 229
Nombre d'actions	28 324 735
Dividende par action	13
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	372 513 190
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	578 965 039

Le Conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende ordinaire de 13 dirhams par action et un dividende exceptionnel de 2 dirhams par action. Le dividende ordinaire et le dividende exceptionnel seront payables à partir du 2 juillet 2019.

# Politique de conformité de l'établissement

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme

- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux;
- Prévention du délit d'initié et des confflits d'intérêts;
  Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation; Devoir d'alerte :
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité;
  Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects
- d'ordre réglementaire :
- Diffusion de la culture de conformité.

Compte tenu de ces attributions, l'organisation du Pôle Conformité comprend trois entités :

- La Direction Conformité Normative ;
  L'entité Contrôle Permanent ;

L'entité Sécurité Financière.

Le système de contrôle interne de CIH Bank comprend 3 niveaux, à savoir :

## Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;
- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.

- <u>Contrôle de 2ème niveau qui comprend :</u>
   Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;

- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements;
  La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques;
  Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité :
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe à la Direction de l'Audit Interne qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :



Source : CIH Bank

## VOLET ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

L'éthique et la déontologie représentent un fort engagement collectif chez CIH Bank qui a établi, à cet égard, un code de bonne conduite, mettant en exergue les valeurs à respecter par le personnel et qui ont pour noms : l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la méritocratie et la solidarité. En plus des règles générales visant à préserver un bon climat social, ce code traite des sujets précis tels que le secret professionnel, la protection des données personnelles, la lutte contre les abus de marché, la gestion des conflits d'intérêts, la prévention du blanchiment de capitaux et la préservation du patrimoine de la banque. Il a été diffusé auprès de tous les employés qui ont signé un acte par lequel ils expriment leur adhésion et s'engagent à observer ses dispositions, et surtout à s'imprégner de son esprit dans leur travail quotidien. Des formations sont également organisées sur ce thème au profit des nouvelles recrues pour leur transmettre les principes fondamentaux qui sous-tendent la vie . au CIH Bank et leur assurer une bonne intégration.

De même, en tant que société cotée, CIH Bank a mis en place une charte de lutte contre le délit d'initié, laquelle définit les engagements à la charge des personnes en position d'initiés permanents ou occasionnels, tels que définis par les circulaires de l'AMMC. Les personnes concernées ont reçu ce

document et s'engagent, par acte signé, à en respecter la teneur.

Enfin, dans une démarche volontariste et en vue promouvoir les valeurs d'intégrité et de transparence,
CIH Bank a soumis depuis 2011 les responsables, à partir du grade de Directeur de Pôle, à la procédure
de déclaration volontaire de patrimoine, en vertu de laquelle ils communiquent régulièrement à la
Cour des Comptes leurs revenus et leurs biens et avoirs, mobiliers et immobiliers, conformément à la législation en viqueur.

Pour s'assurer de la traduction dans les faits de ces valeurs d'éthique et de déontologie, des dispositifs ont été mis en place. Une entité dépendant du Pôle Conformité est chargée d'animer les activités liées à ce volet, par le truchement d'actions périodique de sensibilisation. Et pour faciliter la remontée des dysfonctionnements, tous les documents de référence (codes, chartes, politiques, etc.) confèrent au personnel le devoir d'alerte. Sur le plan du contrôle, les responsables sont tenus, dans le cadre de la Surveillance permanente, de remonter au Pôle Conformité les incidents éventuels détectés au cours de la période dans leurs entités respectives. Les dispositifs de contrôle permanent de 2ème niveau, de traitement des réclamations, de Médiation Interne et d'Inspection Générale concourent aussi à la détection éventuelle des comportements déviants qui sont présentés à une structure dépendant de la Direction Générale de la Banque, le Comité administratif, qui prend des sanctions en cas d'irrégularités avérées. L'objectif étant de consolider en permanence notre capital Confiance tant en interne que vis-à-vis de nos clients, de nos autres partenaires et du public.

## **LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'INTERETS**

En vue de raffermir les valeurs de transparence, de probité et d'indépendance. CIH Bank a mis en place une charte de lutte contre les conflits d'intérêts qui a été approuvée par son Conseil d'Administration en Mars 2011. Elle matérialise l'engagement de l'ensemble des acteurs de la banque de respecter les

règles à même de leur permettre de mieux gérer les situations de conflits d'intérêts. En application de cette politique, des dispositifs ont été mis en place pour préserver l'indépendance de jugement des administrateurs, des dirigeants exécutifs, des cadres et des employés de la banque. Sur le plan de l'organisation, un recueil des missions et attributions des entités est mis en place, la règle de séparation des tâches et des responsabilités incompatibles est observée, la collégialité est érigée en tant que principe de base dans la prise de décision et l'indépendance hiérarchique des entités de contrôle est assurée

Pour ce qui a trait aux procédures, les dispositions légales régissant les conventions réglementées



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

sont strictement observées, la règle du double regard est établie et l'obligation de soumettre la décision à l'échelon supérieur est instituée à chaque fois qu'un employé traite une demande qui le concerne personnellement ou l'un de ses proches.

En ce qui concerne les activités commerciales, des prescriptions strictes sont établies, dont la primauté des intérêts du client sur ceux de la banque ou de l'employé, le droit à l'information, l'égalité de traitement et le respect des lois et des réglementations, des règles d'éthique et de déontologie, des procédures internes et des pratiques de la profession. De même, le devoir d'alerte est conféré à l'ensemble des employés par les documents de référence

de la banque tels que les codes, les chartes et les politiques. Les missions de revue réalisées par les commissaires aux comptes et les contrôles assurés par des entités indépendantes, notamment l'Audit Interne, la Conformité, les Engagements et la Comptabilité, veillent au respect des principes liés aux conflits d'intérêts qui visent à préserver une relation saine de la banque avec tous ses partenaires et favoriser ainsi la création de richesses de façon loyale et pérenne, au profit de toutes les parties.

# Dispositif de Gouvernance de CIH BANK

Depuis Mai 2009, CIH Bank a adopté un nouveau mode de gouvernance qui a consisté dans :

- La transformation juridique de CIH Bank en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2009 :
- La décision du Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Président Directeur Général.

  Dans ce sillage, le Conseil d'Administration du 25 Novembre 2009 a :
- Définit la composition des comités techniques émanant du Conseil d'Administration :
   Comité de Nomination et de Rémunération ;

  - Comité Stratégique ;
  - Comité d'Audit.
- Approuvé un partage de délégations de pouvoirs de décision entre le Comité Stratégique et le Président Directeur Général, en matière :
  - D'octroi de crédit ;
  - D'investissement ;
  - De traitement amiable et transactionnel des dossiers des créances en souffrance :

De cession des actifs immobiliers.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juin 2010, CIH Bank a présenté son dispositif

cible de gouvernance d'entreprise, en complément du plan stratégique 2010-2014. Ce dispositif vise à doter la banque d'un système de gouvernance conforme aux normes légales et réglementaires et aligné sur les meilleures pratiques, dans le but d'en faire un facteur clé de succès ur la réalisation d'une croissance saine et sécurisée de la banque, conformément à ses objectifs stratégiques

Le dispositif de gouvernance d'entreprise s'articule autour de 4 modules : - Module 1 : Organisation - Missions et attributions - Fiches de poste ; - Module 2 : Système de décision et de délégation des pouvoirs ;

- Module 3 : Gestion collégiale :

- Module 3 : Destion cotlegiale ;
 - Module 4 : Supervision et pilotage.
 Par ailleurs, et pour permettre d'assurer un suivi du déploiement de ce dispositif cible de Gouvernance d'entreprise, une « Matrice cible de gouvernance d'entreprise » a été définie.
 Cette matrice est mise à jour annuellement pour mesurer l'écart entre les travaux réalisés et le dispositif cible de Gouvernance d'Entreprise.

La nouvelle organisation de CIH BANK a été déclinée début 2010. Elle s'est traduite par :

- La création de 3 métiers commerciaux :
   La Banque des Particuliers et des Professionnels ;
- La Banque de l'Immobilier
- Et La Banque de l'Entreprise
- La restructuration de la fonction recouvrement ;
- Le rattachement au Président Directeur Général des fonctions de contrôle, Capital Humain, Le rattachement au Directeur Général Délégué des fonctions de controle, Capital communication et marketing, qualité et Gouvernance ;
   Le rattachement au Directeur Général Délégué des fonctions risques, finances et support

## 2. Manuel des Missions et Attribution

Ce manuel est le complément de l'organisation en vigueur. Il définit le rôle, les attributions et les responsabilités des différentes structures de la banque en vue d'une meilleure complémentarité et d'une plus grande synergie.

Les missions se déclinent en attributions d'ordre général et en attributions spécifiques à chaque entité, compte tenu du rôle qu'elle est amenée à jouer dans le modèle opérationnel de la banque

Les attributions générales consistent en un certain nombre de principes qui concernent l'ensemble des Responsables, indépendamment de leurs fonctions propres : il s'agit de principes communs, relatifs au management de l'entité d'une façon générale (Réalisations des objectifs, gestion des équipes, respect des saines pratiques de gestion, relations avec les autres entités, qualité de service rendu à la clientèle de façon directe ou indirecte, etc.).

Les attributions spécifiques ont trait à chaque entité en particulier, compte tenu de son périmètre d'intervention et de la particularité du métier concerné

Le manuel des missions et attributions constitue le cadre dans lequel s'exercent les délégations de pouvoirs conférés dans le système délégataire de la banque (voir module 2 ci-après). Il est périodiquement mis à jour en fonction de l'évolution de l'organisation de la banque.

Ce manuel est complété par un manuel des « Fiches de poste » qui décline les attributions au niveau le plus détaillé: le poste de travail

# II. Système de Décision et de Délégation des Pouvoirs

Le Système Délégataire décrit l'ensemble des délégations de pouvoirs conférées aux mandataires de la banque. Il est régi par un certain nombre de principes qui ont présidé à son élaboration et qui en précisent les modalités d'exécution.

Le système de décision a pour objectif de sécuriser le process décisionnel de l'entreprise en veillant à trouver un juste équilibre entre

- l'impératif de conférer aux mandataires une marge de manœuvre décisionnelle, notamment en matière d'engagements pris à l'égard des tiers, au nom de l'entreprise, pour permettre la réalisation des objectifs commerciaux:
- l'impératif de sécuriser les engagements de l'entreprise en introduisant des jalons appropriés pour

- le contrôle à priori ou à postériori des risques induits par ces engagements. Le système de décision est un élément du dispositif du contrôle interne de l'entreprise.
- La délégation de pouvoirs émane du Président Directeur Général. Elle est conférée à titre institue
- Elle fait l'objet d'une formalisation écrite en vue d'en préciser l'étendue et faciliter le contrôle de son exercice ;
- Soil exercice;
  Elle doit être exercée par le mandataire, dans le cadre de ses attributions, en toute responsabilité, diligence et vigilance pour servir au mieux les intérêts de la banque;
  La délégation est déclinée pour chaque ligne métier de la banque comme suit:
  Les pouvoirs de la Banque des Particuliers et des Professionnels;
  Les pouvoirs de la Banque de l'Immobilier;

- Les pouvoirs de la Banque de l'Entreprise;
  Les pouvoirs en matière de recouvrement;
- Les pouvoirs en matière d'achats ;
- Les pouvoirs des autres entités du siège ;

- La délégation de pouvoirs de décision est conférée dans le cadre de limites internes, en fonction du domaine d'activité concerné
- La délégation des pouvoirs de décision est exercée par le délégataire soit directement, soit dans le cadre de comités prévus à cet effet et ce, conformément aux règles de prise de décision spécifiques à chaque domaine d'activité ;
  • En cas d'absence d'un mandataire, ses pouvoirs sont exercés par un intérimaire nommément et
- formellement désigné, ou à défaut par son supérieur hiérarchique direct.

## Les pouvoirs de signature

- Les pouvoirs de signature portent sur la signature d'actes engageant la banque vis-à-vis des tiers;
  Ces pouvoirs s'exercent dans le strict respect des pouvoirs de décision dont ils constituent la formalisation et auxquels ils ne se substituent pas;
- Les pouvoirs de signature doivent être exercés dans le respect de la règle de la double signature des mandataires habilités.

## Les pouvoirs de représentation

Les pouvoirs de représentation visent à permettre à des responsables de la banque de la représenter vis-à-vis des tiers;

Toute opération de représentation non prévue dans les recueils des pouvoirs doit faire l'objet d'un acte de pouvoir spécial émanant du Président Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué.

- La gestion collégiale se matérialise à travers la création d'un certain nombre de comités internes à la
- Ces Comités sont des instances d'échange d'informations et de prise de décisions, élargies aux responsables métiers concernés par les sujets traités :
- Ils sont présidés par le Président Directeur Général, ou par tout autre Responsable de la banque désigné par lui ;
- Les Comités sont régis par des Chartes qui en précisent les domaines de compétence, les attributions, la composition et les règles de fonctionnement ;

  • Chaque comité est animé par une Direction métier qui en assure le secrétariat ;
- La planification et la coordination entre les différents comités sont assurées par le Secrétariat Général

En fonction de leurs compétences, les Comités internes sont regroupés comme suit :

- Les Comités de Supervision Les Comités de Gestion Opérationnelle Les Comités par Pôles Métiers
- Les Comités Régionaux
  Les Comités prévus par le Code du Travail

# Gestion collégiale - Comités de supervision

Comités	Mission	Fréquence
Comité de Direction Générale	Cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque	Hebdomadaire
Comité Commercial	En charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque des particuliers et des Professionnels en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel. Assure le suivi des réalisations commerciales. Ce Comité se réunit trimestriellement avec la présence des Directeurs Régionaux.	Hebdomadaire/ Trimestriel
Comité Organisation et Système d'information	Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ;	Mensuelle
Comité de Management des Risques	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels	Trimestrielle
Comité de Contrôle Interne	Vérifie la correcte couverture du périmètre de CIH BANK et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne.	Trimestrielle
Comité de suivi des Affaires Spéciales	Examine l'évolution du recouvrement des clients contentieux historiques de la banque.	Mensuelle
Comité de suivi du recouvrement et du contentieux	Examine l'évolution de l'activité de Recouvrement des créances en situation contentieux ou amiable	Trimestrielle
Comité Qualité	Veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.	Trimestrielle



**RÉSULTATS FINANCIERS** 

## Gestion collégiale - Comités Risques

Comités	Mission	Fréquence
Comité des Engagements	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	Statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, des créances en recouvrement amiable ou judiciaire	Hebdomadaire
Comité de pilotage des risques de crédit	Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques.	Trimestrielle
Comité des grands risques	Examine l'exposition aux grands risques au regard des engagements globaux ;	Trimestrielle
Comité des risques opérationnels/ Conformité	En matière de risques opérationnels, il a pour objet d'identifier les risques opérationnels et valider l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur gestion. En matière de conformité, il est en charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité.	Trimestrielle
Comité de Suivi des risques sensibles	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle
Comité de provisionnement	En charge d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle
Comité ALM	En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif- Passif	Trimestrielle

## Gestion collégiale - Comités de gestion

Mission	Fréquence
En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
statue sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque.	Trimestrielle
En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque.	Hebdomadaire
En charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : garanties, suspens, comptes en sommeil.	Trimestrielle
Ce Comité est une instance en charge du suivi des activités non bancaires de la banque.	Trimestrielle
A pour mission de veiller sur l'efficience du processus de traitement des réclamations de la clientèle et l'amélioration des process qui sont à leur origine.	Mensuel
Il statue, dans le cadre des limites de compétence fixées en matière de cession du patrimoine hors Exploitation relevant de son domaine de compétence. Il donne un avis sur les propositions d'acquisition de gages.	A la demande
A pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des travaux de mise en œuvre de la stratégie « multi-canal » de CIHBANK.	Mensuel
	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.  statue sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque.  En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque.  En charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : garanties, suspens, comptes en sommeil.  Ce Comité est une instance en charge du suivi des activités non bancaires de la banque.  A pour mission de veiller sur l'efficience du processus de traitement des réclamations de la clientèle et l'amélioration des process qui sont à leur origine.  Il statue, dans le cadre des limites de compétence fixées en matière de cession du patrimoine hors Exploitation relevant de son domaine de compétence.  Il donne un avis sur les propositions d'acquisition de gages.  A pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des travaux de mise en œuvre de la stratégie « multi-canal » de

# Gestion collégiale - Comités délégataires des Pôles Métiers

Comités	Mission	Fréquence
Comité de Crédit Banque des Particuliers et des Professionnels	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts de la clientèle des Particuliers et professionnels, dans les limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans les limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans et ce, dans les limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité Central de Recouvrement	Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le système de délégation sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances en recouvrement amiable ou judiciaire	Hebdomadaire
Comité des Prêts au Personnel	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

## Gestion collégiale - Comités Régionaux

Comités	Mission	Fréquence
Comité Régional	Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales ; Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique relatives à la région ; Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région.	Mensuelle
Comité de Coordination Régionale	Développer la synergie et la complémentarité régionale entre les différents métiers commerciaux de la banque (Banque des Particuliers et professionnels/Banque de l'Immobilier/Banque de l'Entreprise).	Hebdomadaire
Comité Régional de Crédit	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

## IV. Supervision et pilotage

Le dispositif de supervision et de pilotage est composé des organes sociaux de la banque qui sont :

- Le Conseil d'Administration ;
   Les comités techniques émanant du Conseil d'administration ;
- La Direction Générale de la banque.

En sus des dispositions légales et réglementaires précisant les attributions et les responsabilités de l'organe d'Administration et de l'Organe de Direction, le Conseil d'Administration du 18 Décembre 2013 a adopté les documents suivants : • La déclaration de Gouvernance d'Entreprise ;

- Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration;
  Les chartes des comités techniques émanant du Conseil d'Administration;
  La charte de l'Administrateur.

Ces documents ont été actualisés par le Conseil d'Administration du 22 Février 2017.

### V. Structure des organes de gouvernance

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose d'organes de contrôle et de gestion, issus du conseil d'administration.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et

règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés. Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2019

Fonction	Nom et fonction	Date de cooptation par le Conseil d'Administration	Fin du Mandat		
Président	M. Lotfi SEKKAT Président Directeur Général de CIH Bank	11/06/2019	AGO statuant sur les comptes 2024		
	M. Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de la CDG	11/03/2015	AGO statuant sur les comptes 2020		
	M. Mohamed Amine FILALI Directeur du Pôle Risk Management de la CDG Représentant Permanent de Massira Capital Management	22/02/2017	AGO statuant su les comptes 2020		
	Mme Latifa ECHIHABI Secrétaire Générale de la CDG	06/09/2017	AGO statuant su les comptes 2020		
Administrateurs	M. Khalid EL HATTAB Directeur Pôle Finances de la CDG	06/09/2017	AGO statuant su les comptes 201		
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	07/10/2009	AGO statuant su les comptes 2020		
	M. Mustapha LAHBOUBI Pôle Stratégie et Développement de la CDG	25/11/2010	AGO statuant su les comptes 2020		
	M. Karim CHIOUAR Directeur Général Délégué de HOLMARCOM	17/12/2014	AGO statuant su les comptes 201		
	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	23/03/2011	AGO statuant su les comptes 202		
Administrateurs Indépendants	Mme Amina BENKHADRA Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines	14/12/2016	AGO statuant su les comptes 202		
	M. Ahmed Reda CHAMI Président du Conseil Économique, Social et Environnemental	13/11/2019	AGO statuant su les comptes 202		
	Mme Dayae OUDGHIRI Présidente de la Société FULGURANS	13/11/2019	AGO statuant su les comptes 202		



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

## **ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019**

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions, au cours desquelles il a traité notamment les points suivants :

- Arrêté des comptes de l'exercice 2018 ;
   Augmentation du capital pour un montant de 500.000.000 de Dirhams ;
   Nomination de deux Administrateurs indépendants ;
- Cession d'actifs (point d'information);
- Approbation du Budget 2020
- Lancement de l'opération OPCI ;
- Stratégie de CIH BANK;
   Restitution des travaux d'évaluation de la gouvernance d'entreprise CIH.

### COMITES ÉMANANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMITE DE NOMINATION, REMUNERATION ET GOUVERNANCE

## Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

D'une périodicité annuelle, le Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.

Membre*	Fonction
M. Abdellatif ZAGHNOUN	Président du Comité - Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
M. Khalid CHEDDADI	Membre du comité - Président Directeur Général de la CIMR

<sup>\*</sup> Au 31 décembre 2019

Ce comité a tenu une réunion au cours de laquelle il a examiné la rémunération des dirigeants de la

## **COMITE DES GRANDS ENGAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS**

Présidé par le Président Directeur Général, le Comité des Grands Engagements et Investissements se réunit mensuellement et à chaque fois que nécessaire. Ce comité a pour mission de Statuer sur les

Grands Engagements et Investissements de la banque.

Le Conseil d'administration a délégué une partie de ses pouvoirs au Comité des grands Engagements et investissements qui statue sur les actes de gestion ; d'octroi de crédit, d'acquisition et de cession d'éléments d'actifs et plus généralement toute question jugée importante par le Conseil

Par ailleurs, afin de permettre au Conseil d'administration de statuer sur certaines décisions, le Comité des Grands Engagements et Investissements sera consulté pour avis, sur les sujets d'investissements ou de désinvestissements suivants :

- Politique de gestion du Patrimoine Hors Exploitation ;
- Politique d'investissement en activités connexes
- Politique d'investissement du portefeuille de placements;
  Politique d'Investissements en participations.

Membre*	Fonction
M. Lotfi SEKKAT	Président du Comité - Président Directeur Général de CIH Bank
Mme. Latifa ECHIHABI	Membre du Comité - Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion
M. Mustapha LAHBOUBI	Membre du Comité - Directeur du Pôle Stratégie et Développement de la CDG
M. Mohammed Hassan BENSALAH	Membre du Comité - Président Directeur Général de HOLMARCOM
M. Khalid CHEDDADI	Membre du comité - Président Directeur Général de la CIMR

<sup>\*</sup> Au 31 décembre 2019

Le Comité des Grands Engagements et investissements a tenu 13 réunions en 2019 au cours desquelles il a traité des sujets suivants :

- Approbations de crédits :
- Examen de schémas de sortie de dossiers en recouvrement ;
- Examen de la situation des Hôtels filiales de CIH :
- Projet de club sportif et centre d'estivage pour le personnel.

Le comité d'Audit qui se tient au moins quatre fois par an, il d'assiste le Conseil d'Administration et d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne

Membre*	Fonction
M. Khalid EL HATTAB	Président du Comité – Directeur du Pôle Finances de la Caisse Dépôt et de Gestion
M. Karim CHIOUAR	Membre du Comité – Directeur Général Délégué de la société HOLMARCOM
M. Mohamed Amine FILALI	Membre du Comité - Directeur du Pôle Risk Management de la CDG
Mme Amina BENKHADRA	Membre du comité - Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines
Mme Dayae OUDGHIRI	Membre du comité - Présidente de la Société FULGURANS

<sup>\*</sup> Au 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2019, le comité d'audit s'est réuni 05 fois au cours desquelles il a examiné les

- Arrêté des comptes au 31/12/2018 :
- Validation de la charte d'Audit
   Reconduction du Mandat des Commissaires Aux Comptes
- Analyse de la Mise en place de l'IFRS 9 et de son impact sur le Bilan d'ouverture au 01.01.2018;
   Arrêté trimestriel des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31/03/2019, au 30/06/2019 et
- au 30/09/2019;
- Synthèse d'avancement de la mise en œuvre des recommandations;
   Certification IFACI Synthèse de l'audit à blanc et point sur les étapes;
   Synthèse du Rapport Contrôle interne CIH BANK 2018;

- Synthèse des réclamations de la clientèle;
  Focus sur les Fonds propres et les ratios de solvabilité;
- Focus sur l'évolution du Coût du risque ;
- Projet de mise à jour de la Charte du Comité d'Audit;
  Points Conformité;
- · Points Contrôle Permanent.

### **COMITE DES RISQUES**

Le comité des Risques qui se tient au moins 04 fois par an, est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière de définition de la stratégie globale des risques et du niveau d'appétence aux risques au regard de la capacité au risque de CIH BANK. Il assiste par ailleurs le Conseil d'Administration dans le suivi de la stratégie des risques, la gestion et surveillance des risques et des niveaux auxquels CIH BANK est exposés.

Membre*	Fonction
M. Ahmed Reda CHAMI	Président du Comité - Président du Conseil Économique, Social et Environnemental
M. Mustapha LAHBOUBI Membre du Comité -Directeur du Pôle Risk Management de la Cl	
M. Khalid EL HATTAB Membre du Comité -Directeur du Pôle Finances de la Cais Dépôt et de Gestion	
M. Karim CHIOUAR	Membre du Comité -Directeur Général Délégué de la société HOLMARCOM
Mme Amina BENKHADRA	Membre du comité - Directeur Général de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines

Au cours de l'exercice 2018, Le Comité des Risques a tenu 05 réunions au cours desquelles il a traité notamment des sujets suivants

- Suivi des Recommandations ;Çoût de Risque aux normes sociales et IFRS ;
- Évolution des prêts mesurée par système de notation interne ;
- Notation entreprise
- Fonds propres et ratio de solvabilité ;
- Maîtrises des risques crédit niveau agences;
  Estimation de l'Impact de la 19 G;
  Évolution des Emplois;

- Évolution des principaux Indicateurs de Risques :
  - Risques de Crédit (SNI et Qualité de production) :
  - Risques Financiers (ALM, Fonds propres, ratios, ...); Risques Opérationnels;

  - Risques Activités de Marchés.
- Synthèse du projet ICAAP et Risk Appetite ;
- Stratégie des Activités de marchés;
  Validation de la Nouvelle Charte du Comité des Risques.



# **COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2019**

(en milliers MAD)

BILAN CONSOLIDE		
ACTIF IFRS	2019.Déc	2018.Déc
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	2.573.522	1.548.102
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.174.486	5.645.059
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6.890.821	5.036.876
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.283.665	608.183
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	446.593	1.699.348
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	37.123	1.356.217
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	409.470	343.131
Titres au coût amorti	936.103	875.674
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.195.065	2.447.826
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	53.097.311	47.358.257
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		_
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôt exigible	275.934	254.005
Actifs d'impôt différé	164.544	135.070
Comptes de régularisation et autres actifs	1.966.277	1.016.525
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mise en équivalence	460.754	473.723
Immeubles de placement	1.260.107	1.138.667
Immobilisations corporelles	2.070.588	1.753.627
Immobilisations incorporelles	213.567	304.569
Ecart d'acquisition	299.428	299.428
TOTAL ACTIF	75.134.280	64.949.880

BILAN CONSOLIDE		
PASSIF IFRS	2019.Déc	2018.Déc
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	_	-
Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture		-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7.229.961	6.798.677
Dettes envers la clientèle	44.579.283	37.052.586
Titres de créance émis	9.743.163	9.660.857
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	290.803	278.671
Passifs d'impôts zdifférés	140.828	99.350
Compte de régularisation et autres passifs	3.528.791	1.853.274
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-
Provisions pour contrats d'assurance		-
Provisions pour risques et charges	438.019	437.242
Subventions et Fonds assimilés		-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3.695.908	3.647.263
Capitaux propres	5.487.522	5.121.960
Capital et réserves liées	2.832.474	2.660.809
Réserves consolidées	2.254.349	2.093.804
Réserves consolidées - Part du groupe	1.858.320	1.626.256
Réserves consolidées - Part des minoritaires	396.029	467.547
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-78	-41.953
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	-78	-41.953
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	-	-
Résultat net de l'exercice	400.778	409.301
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	426.382	455.043
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires	-25.604	-45.742
TOTAL PASSIF	75.134.280	64.949.880

	DES 2019.Déc	2018.Déc
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.798.267	2.661.16
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-1.166.049	-1.038.08
MARGE D'INTERETS	1.632.218	1.623.08
Commissions (produits)	348.983	334.64
Commissions (charges)	-12.865	-10.12
MARGE SUR COMMISSIONS	336.117	324.51
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	436.730	94.13
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	177.176	82.83
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	259.554	11.29
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.206	21.07
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	956	4.22
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables(dividendes)	1.250	16.85
Gains ou pertes nets des instruments financiers disponibles à la vente	-	
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs inanciers au coût amorti	-	1.16
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR	-	
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par KP en actifs financiers à la JVR	-	
Produits nets des activités d'assurance	-	
Produits des autres activités	914.189	842.29
Charges des autres activités	-819.597	-657.41
PRODUIT NET BANCAIRE	2.501.863	2.248.84
Charges générales d'exploitation	-1.394.828	-1.286.74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des mmobilisations incorporelles et corporelles	-165.335	-139.16
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	941.701	822.93
Coût du risque de crédit	-249.930	-219.89
RESULTAT D'EXPLOITATION	691.771	603.04
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des	6.226	30.76
oentreprises mises en équivalence	0.226	30.76
Gains ou pertes nets sur autres actifs	36.258	100.82
/ariations de valeurs des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOTS	734.255	734.62
mpôts sur les bénéfices	-333.477	-325.32
Résultat net des d'impôts des activités arrêtées ou en cours de ession	-	
RESULTAT NET	400.778	409.30
Résultats Minoritaires	25.604	45.74
RESULTAT NET PART DU GROUPE	426.382	455.04
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAM)	15,1	17
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAM)	15,1	17

FLUX DE TRESORERIE		
TESK DE TRESCRERIE	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	734.255	734,628
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	768.485	641.647
corporelles et incorporelles		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-
+/-Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	215.150	105.401
+/- Dotations nettes aux provisions	-2.694	199.731
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(6.226)	(30.761)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(15.790)	(47.401)
+/- Produits/charges des activités de financement		(19.382)
+/- Autres mouvements	(23.704)	(91.341)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	935.221	757.895
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(108.605)	4.281.355
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	723.172	(2.245.607)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(977.233)	(5.040.540)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	861.213	211.426
Impôts	[285.644]	(310.552)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs	212.902	(3.103.918)
provenant des activités opérationnelles Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1.882.378	(1.611.395)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	[9.644]	1.661.449
	(7.044)	(81,484)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- (4 004 000)	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles  Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1.001.988) (1.011.633)	(1.068.585) <b>511.380</b>
·		
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de	101.913	36.915
financement	48.645	1.034.066
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	150.558	1.070.981
Effet de la variation de reclassemnt et changement de méthode sur la trésorerie	(4.057)	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1.017.247	(29.033)
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1.679.764	1.708.797
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	1.548.102	1.333.158
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit	131.662	375.639
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.565.349	1.679.764
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	2.573.522	1.548.102
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissement de crédit	[8.174]	131.662
Variation de la trésorerie nette	885.585	(29.033)



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

		Réserves		Réserves	Gains et pertes	Gains et pertes	Gains et pertes	Gains et pertes
	Capital	liés au Capital	Actions propres	et résultats consolidés	comptabilisés directement en capitaux propres	comptabilisés direc- tement en capitaux propres	comptabilisés directement en capitaux propres	comptabilisés directement en capitaux propres
Capitaux propres au : 2018.décembre	2.660.809	-	-	2.126.294	-41.953	4.745.149	422.177	5.167.327
Autres changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs		-		-307		-307	-370	-677
Autres mouvements				-44.688		-44.688		-44.688
Capitaux propres corrigés : 2018.décembre	2.660.809	-	-	2.081.299	-41.953	4.700.154	421.808	5.121.962
Opérations sur capital	171.665		-	326.164		497.829		497.829
Paiements fondés sur des actions		-	-			-		-
Opérations sur actions propres			-			-		-
Dividendes		-	-	-372.510		-372.510	-23.406	-395.916
Resultat de l'exercice	-	-	-	426.382	-	426.382	-25.604	400.778
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions		-	_	-				_
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat					41.875	41.875		41.875
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					41.875	41.875		41.875
Variation de périmètre		-	-	_		-		-
Capitaux propres corrigés : 2019.décembre	2.832.474	-	-	2.461.335	-78	5.293.730	372.798	5.666.528
Autres changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs		_		-136.763		-136.763		-136.763
Autres mouvements	-	-	-	-39.870	-	-39.870	-2.373	-42.243
Capitaux propres corrigés : 2019.décembre	2.832.474	_	_	2,284,702	-78	5.117.097	370.425	5.487.522

NOTE-A6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTE	LE					
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	2019.Déc	2018.Déc
Crédit de trésorerie	-	140.259	6.847.035	235.607	7.222.901	5.334.170
comptes à vue débiteurs	-	36.892	1.800.988	62.065	1.899.946	1.752.982
créances commerciales sur le maroc	-	14.356	700.844	24.103	739.304	626.478
crédits à l'exportation	-	1.100	53.707	1.847	56.654	50.137
autres crédits de trésorerie	-	87.909	4.291.497	147.591	4.526.998	2.904.573
Crédits à la consommation	-	-	-	8.196.178	8.196.178	7.119.719
Crédits à l'équipement	191.223	3.824	4.418.759	1.174.517	5.788.323	4.143.820
Crédits immobiliers	-	-	7.758.605	18.348.632	26.107.237	25.520.904
Autres crédits	-	897.193	1.412.199	10.479	2.319.871	1.579.599
Créances acquises par affacturage	1.252.776	-	-	-	1.252.776	1.326.491
Intérêts courus à recevoir	-	2.420	74.742	45.899	123.061	94.538
Créances en souffrance	-	-	700.249	3.666.258	4.366.506	4.089.714
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-	-	340.080	1.957.596	2.297.675	1.858.385
sur base individuelle	-	-	340.080	1.957.596	2.297.675	1.858.385
sur base collective	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-		-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances irelatives aux opérations de réassurance et les avances faites aux assurés		-			-	-
Autres prêts et créances				18.134	18.134	7.686
TOTAL	1.443.999	1.043.696	20.871.509	29.738.107	53.097.311	47.358.257

NOTE-A8 - TITRES AU COÛT AMORTI		
	2019.Déc	2018.Déc
Obligations, bons du trésor et valeurs assimilées	666.991	875.674
Titres Cotés		
Titres non Cotés	666.991	875.674
Autres titres de créance	269.113	-
Titres Cotés	<u> </u>	
Titres non Cotés	269.113	
Juste valeur au bilan	936.103	875.674

NOTE-A9BIS - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES		
	2019.Déc	2018.Déc
impôts courants	275.934	254.005
impôts différés	164.544	135.070
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	440.478	389.075
impôts courants	290.803	278.671
impôts différés	140.828	99.350
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	431.632	378.021

2019.Déc	2018.Déc
164.544	135.070
140.828	99.350
23.715	35.720
	<b>164.544</b> 140.828

NOTE-A1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, SCP					
	2019.De	cembre	2018.Décembre		
	Actif	Passif	Actif	Passif	
Caisse	879.888	-	800.477	-	
Banques centrales, ccp	1.693.634	-	747.625	-	
Total	2.573.522	-	1.548.102	-	

NUTE-A2-BIS - CATEGURIES D'ACTIFS FINANCIER	(5	
	2019.12	2018.12
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.174.486	5.645.059
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6.890.821	5.036.876
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.283.665	608.183
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	446.593	1.699.348
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	37.123	1.356.217
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	409.470	343.131
Actifs financiers au coût amorti	57.228.479	50.681.757
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.195.065	2.447.826
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	53.097.311	47.358.257
Titres au coût amorti	936.103	875.674
Autres actifs financiers détenus au coût amorti		

ET ASSIMILES	LISSEMENIS	DE CREDIT
ET ASSIMILES	2019.Déc	2018.Déc
A VUE	1.866.701	297.355
Comptes ordinaires	715.876	310.446
Prêts et comptes au jour le jour	1.168.143	
Valeurs reçues en pensions au jour le jour		-
Autres prêts et créances	-17.317	-13.092
A TERME	1.329.877	2.151.325
Comptes et prêts à terme	1.328.141	614.288
Prêts subordonnés et participants	_	260.000
Valeurs reçues en pensions à terme		1.274.390
Créances rattachées	1.737	2.648
Autres prêts et créances à terme	-	_
TOTAL BRUT	3.196.579	2.448.680
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établisements de crédit	1.514	855
TOTAL NET	3.195.065	2.447.825



# RÉSULTATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2019

# Allocation des pertes attendues au 31/12/2019

Portefeuille Créances sur les Etablissements de Crédit					
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	ECL 12 mois	<b>ECL Lifetime</b>	<b>ECL Lifetime</b>	Total	
Encours Bilan au 31/12/2019	3.196.579	-		3.196.579	
Encours Hors Bilan au 31/12/2019	-	-	-	-	
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2019	1.514	-		1.514	
Provisions HB sous IFRS 9 au 31/12/2019		-	-	-	

Portefeuille Créances sur la Clientèle					
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
	ECL 12 mois	ECL Lifetime	ECL Lifetime	Total	
Encours Bilan au 31/12/2019	45.104.508	4.998.061	5.290.760	55.393.329	
Encours Hors Bilan au 31/12/2019	9.065.439	18.293	206.656	9.290.388	
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2019	184.600	108.752	1.864.641	2.157.993	
Provisions HB sous IFRS 9 au 31/12/2019	17.820	466	120.732	139.018	

Portefeuille Titres au Coût Amorti					
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
	ECL 12 mois	ECL Lifetime	ECL Lifetime	Total	
Encours Bilan au 31/12/2019	936.103	-	-	936.103	
Encours Hors Bilan au 31/12/2019					
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2019	-	-	-	-	
Provisions HB sous IFRS 9 au 31/12/2019	-	-	-	-	

Portefeuille Titres en Juste Valeur OCI					
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
	ECL 12 mois	ECL Lifetime	<b>ECL Lifetime</b>	Total	
Encours Bilan au 31/12/2019	446.903	-	-	446.90	
Encours Hors Bilan au 31/12/2019	-	-	-		
Provisions Bilan sous IFRS 9 au 31/12/2019	310			31	
Provisions HB sous IFRS 9 au 31/12/2019		-	-		

NOTE-A10 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTI	FS ET PASSIF	S DIVERS
	2019.Déc	2018.Déc
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	164.520	9.124
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2.270	12.673
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	189.944	147.559
Autres débiteurs et actifs divers	1.609.544	847.169
OTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1.966.277	1.016.525
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	403	9.921
Comptes d'encaissement	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	937.689	603.418
Autres créditeurs et passifs divers	2.590.699	1.239.934
OTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3.528.791	1.853.274

GOODWILL					
	2018.Déc	Augmentation	Diminution	Perte de valeur de la période	2019.Déc
Valeur brute	303.628	-	-	-	303.628
Jbilet	2.000				2.000
Belle-vue	2.200				2.200
SOFAC	174.884	-	-	-	174.884
MAROC LEASING	-	-	-	-	-
SANGH0	124.543	-	-	-	124.543
Cumul des pertes de valeur	4.200	-	-	-	4.200
Jbilet	2.000				2.000
Belle-vue	2.200				2.200
Valeur nette au bilan	299.428	_	-	_	299.428

NOTE-A13 - PARTICIPATION DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE							
	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Produit des activités ordinaires	Quote part dans le résultat		
MAROC LEASING	463.039	30.962	12.133.326	30.958	9.174		
Maghreb Titrisation	1.996	1.184	13.709	11.496	288		
AJARINVEST	-4.281	-8.090	6.445	2.490	-3.236		
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	460.754	24.057	12.153.481	44.944	6.226		

NOTE-A14 - IMMEUBLES DE PLACEMENT							
	Valeur brute 2018.Déc	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variations de périmètre	Valeur brute 2019.Déc		
Immeubles de placements	1.404.406	276.089	-93.168	-39.189	1.548.139		
Amort et pertes de valeurs : immeubles de placements	-265.739	-18.269	3.803	-7.827	-288.032		
Net	1.138.667	257.820	-89.365	-47.016	1.260.107		

NOTE-P15 - DETTES SUBORDONNEES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE						
	2019.Déc	2019.Déc				
Fonds de garantie à caractère mutuel						
Fonds de soutien						
Autres fonds spéciaux de garantie	-	-				
Dettes subordonnées à durée déterminée	3.130.000	3.081.473				
Dettes subordonnées à durée indéterminée	500.000	500.000				
Intérêts courus à payer sur dettes subordonnées	65.908	65.790				
TOTAL	3.695.908	3.647.263				

	Bank Al-Maghreb, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilées au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	2019.Déc	2018.Déc
Comptes ordinaires créditeurs	-	83.756	77.970	1.062	162.788	30.51
Valeur données en pension	5.389.780	152.789		-	5.542.569	4.810.29
- au jour le jour	52.277	512	-	-	52.789	
- à terme	5.337.502	152.277	-	-	5.489.780	4.810.29
Emprunts de trésorerie	-	1.087.340	-	-	1.087.340	1.400.34
- au jour le jour	-	58.174	-	-	58.174	
- à terme	-	1.029.167	-	-	1.029.167	1.400.34
Emprunts financiers	-	409.998	-	-	409.998	367.68
Autres dettes		1.420	13.339	_	14.759	182.55
Intérêts courus à payer	2.021	9.189	1.296		12.506	7.28
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	5.391.801	1.744.494	92.605	1.062	7.229.961	6.798.6

NOTE-A15- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	2019.Décembre			2018.Décembre		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	1.735.628	280.343	1.455.285	1.730.202	559.272	1.170.930
Equipement, mobilier, installations	605.532	437.717	167.814	578.885	431.480	147.406
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	906.301	458.813	447.488	663.246	227.955	435.291
TOTAL	3.247.461	1.176.874	2.070.588	2.972.333	1.218.706	1.753.627

NOTE-A16 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	2018.Déc	Impact variation périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2019.Déc
Valeur brute	674.133	107	101.948	-219.284	556.905
Amortissement et dépréciation	-369.563	676	-30.051	55.600	-343.338
NET	304.569	783	71.898	-163.683	213.567



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

NOTE-PER - ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES DU PERSONNEL					
Détail des charges	2019.12	2018.12			
Salaires	487.061	320.957			
Charges du personnel des exercices antérieurs	45	31.781			
Cotisations sociales	164.251	122.046			
Autres rémunérations du personnel	73.594	193.332			
Total	724.952	668.116			
Effectif fin de période	2019.12	2018.12			
Employés	1.101	1.118			
Cadres	1.696	1.601			
Total	2.797	2.719			

	2019.12
Montant (Provisions) au 1er Janvier	(162.107)
Dotations de l'exercice / charges de l'exercice	[17.731]
Reprise pour utilisation / prestations payées	7.144
OCI	[4.724]
Variation de périmètre	_
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
Montant (Provisions) au 31 Décembre	(177.418)

	2019.12
Montant (Provisions) au 1er Janvier	(177.418)
Dotations de l'exercice / charges de l'exercice	(21.136)
Reprise pour utilisation / prestations payées	10.562
OCI	(3.982)
Variation de périmètre	
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	
Montant (Provisions) au 31 Décembre	(191.974)

	Indemnités de retra		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi		
	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-19	31-déc-18	
Engagement net	74.912	68.802	96.770	92.116	
Limitation de l'actif de retraite	-	-	-	-	
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-	
Gains/Pertes actuariels non reconnus	-	_	-	-	
Actif/Provision net figurant au bilan	74.912	68.802	96.770	92.116	

SENSIBILITÉ DE L'ENGAGI	EMENT PAR RA	PPORT AU TA	<b>AUX D'ACTUA</b>	LISATION
	Indemnités d retra		Autres avant acco postérieurem	rdés
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Sensibilité de l'engagement	-6,0%	-6%	-5,5%	-5%
Sensibilité du coût des services	-9,9%	-10%	-9,5%	-8%
Sensibilité de la charge d'intérêt	14%	11%	21%	14%

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES						
	2019.Décembre	2018.Décembre				
Dotations nettes des reprises aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-164.488	-139.160				
Dotations nettes des reprises aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-847	-				
Total dotations	-165.335	-139.160				

	2019.12	2018.12
	2019.12	2018.12
Sur opérations avec les établissements de crédit	44.615	50.14
Sur opérations avec la clientèle	2.678.918	2.525.03
ntérêts courus et échus sur titres de créance	55.671	22.18
Intérêts courus et échus sur titresau coût amorti	18.319	62.54
ntérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail	742	1.26
Autres intérêts et produits assimilés	_	
Produits d'intérêts	2.798.267	2.661.16
Sur opérations avec les établissements de crédits	64.153	86.35
Sur opérations avec la clientèle	565.108	468.95
Titres de créance	48.800	62.77
Titres au coût amorti	914	7.80
Sur dettes représentées par titres	342.220	302.30
Sur dettes subordonnées	_	102.87
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit-bail	-	7.00
Autres intérêts et charges assimilées	144.852	
Charges d'intérêts	1.166.049	1.038.08
MARGE D'INTERET	1.632.218	1.623.08

GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR				
	2019.12	2018.12		
GAINS OU PERTS NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JV	438.936	115.212		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	436.730	94.133		
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	177.176	82.839		
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	259.554	11.294		
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.206	21.079		
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	956	4.223		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables(dividendes)	1.250	16.856		

NOTE-R4 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES			
	2019.Décembre	2018.Décembre	
Produits de la promotion immobilière	-	-	
Produits de l'activité hôtellière	76.803	62.744	
Produits sur opération de location simple	=	=	
Charges de l'activité hôtelière	-18.228	-20.850	
Variations de juste valeur des immeubles de placement		-	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-	
Dotations & reprises sur immeubles de placement	-18.269	-32.272	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-	
Autres produits	837.386	785.712	
Autres charges	-783.100	-610.462	
Produits et charges des autres activités	94.592	184.873	

NOTE-R5 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION						
2019.Décembre 2018.Décemb						
Charges de personnel	731.734	657.288				
Impôts et taxes 42.962 39						
Services extérieurs et autres charges 620.132 59						
Charges d'exploitation	1.394.828	1.286.744				

NOTE-R2 - MARGE SUR COMMISSIONS		2019.Décembre		2018.Décembre		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	76.996	-	76.996	113.022	3.587	109.434
Sur opérations avec les établissements de crédit	114	-	114	11.507	3.587	7.920
Sur opérations avec la clientèle	63.484	-	63.484	92.009	-	92.009
Sur opérations sur titres	11	-	11	400	-	400
Sur opérations de change	13.387	-	13.387	9.106	-	9.106
Sur opérations sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	271.987	12.865	259.122	221.619	6.540	215.078
Produits nets de gestions d'OPCVM	7.823	-	7.823	8.096	-	8.096
Produits nets sur moyens de paiement	126.680	-	126.680	104.106	-	104.106
Autres	137.484	12.865	124.619	109.417	6.540	102.877
Produits nets des commissions	348.983	12.865	336.117	334,640	10,128	324.513



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

	2019.Décembre	2018.Décembre
Dotations aux provisions	356.973	526.176
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	356.939	331.907
Provisions pour dépréciations des titres	-65	-
Provisions pour risques et charges	98	194.270
Reprises de provisions	113.987	310.777
Reprises de provisions pour dépréciations des prêts et créances	104.554	266.556
Reprises de provisions pour dépréciations des titres	-647	137
Reprises des provisions pour risques et charges	10.080	44.084
Variation des provisions	242.986	215.399
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	39.895	33.869
Récupération sur prêts et créances amorties	-32.951	-29.373
Autres pertes	-	-
COUT DU RISQUE	249.930	219.895

NOTE-R8 - GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS				
	2019.Décembre	2018.Décembre		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	25.148	-704		
Plus value de cession	25.172	7.463		
Moins value de cession	-24	-8.167		
Titres de capitaux propres consolidés	-5.305	-539		
Plus value de cession		-		
Moins value de cession	-5.305	-539		
Gains ou pertes sur autres actifs	16.415	102.069		
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	36.258	100.826		

NOTE-R8 - GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS			
2019.Décembre	2018.Décembr		
25.148	-704		
25.172	7.463		
-24	-8.167		
-5.305	-539		
-	-		
-5.305	-539		
16.415	102.069		
36.258	100.826		
	2019.Décembre 25.148 25.172 -24 -5.305 - -5.305 16.415		

NOTE-R9 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION				
	2019.Décembre	2018.Décembre		
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs				
Ecarts d'acquisition négatifs	-	-		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-		
NOTE-R10 - IMPOTS SUR LES BENEFICES (en milliers)				
	2019.Décembre	2018.Décembre		
Charge d'impôts exigibles	285.644	278.730		
Charge d'impôts différés	47.833	46.597		
Charge d'impôt de la période	333,477	325.327		

NOTE-R11 - ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES				
COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PR	2019.12	2018.12		
Résultat net	400.778	409.301		
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-78	-43.376		
Ecarts de conversion	-	-		
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres	-78	-41.891		
Réévaluation des immobilisations	-	_		
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-		
Impact IAS 19/0CI	-	-1.485		
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-		
Total cumulé	400.700	365.925		
part du groupe	426.304	411.667		
part des minoritaires	-25.604	-45.742		

RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ)				
	2019.12	2018.12		
Résultat net part du Groupe	426.382	455.044		
Nombre d'actions ordinaires émises	28.324.735	26.608.085		
Résultat par action de base et dilué en dh	15,1	17,1		

Dénomination	Davis	31-d	31-déc-19		éc-18	Méthode
sociale	Pays	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	de consolidation
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Société mère
CIH COURTAGE	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
CIH PATRIMMO	Maroc	100%	100%			Intégration globale
MAGHREB TITRISATION	Maroc	24%	24%	24%	24%	Mise en équivalence
MAROC LEASING	Maroc	34%	34%	34%	34%	Mise en équivalence
SOFAC	Maroc	66%	66%	66%	66%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	66%	66%	66%	66%	Intégration globale
SOFAC STRUCTURED FINANCE	Maroc	66%	66%	-	-	Intégration globale
TIVOLI	Maroc	89%	89%	89%	89%	Intégration globale
CREDITLOG 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
CREDITLOG 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
UMNIA BANK	Maroc	40%	100%	40%	100%	Intégration globale
GHOSN ENNAKHIL	Maroc	80%	80%	80%	80%	Intégration globale
SANGH0	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
AJARINVEST	Maroc	40%	40%	40%	40%	Mise en équivalence

NOTE-R10 - IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	2019.Décembre	2018.Décembre
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des sociétés MEE	734.255	703.868
Taux d'impôt théorique	37%	37%
Impôt théorique	271.674	260.431
Ecart taux mère/filiales	-3.028	-2.811
Effet différences permanentes	430.874	39.905
Retraitement de la plus value de cession des titres consolidés		
Effet des autres éléments	-366.043	27.802
Charge effective d'impôts	333.477	325.327

SECTEURS OPÉRATIONNELS					
BILAN	Activité bancaire	Activité de financement spécialisé	Autres	Eliminations	Total au 2019. Décembre
TOTAL BILAN	68.519.721	7.136.521	1.169.544	-1.691.506	75.134.280
Dont		=		-	
ELEMENTS D'ACTIF	-	-	-	-	
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, ccp	2.572.262	1.134	126		2.573.522
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.195.226	422	115.418	-1.116.002	3.195.065
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	46.817.142	6.607.702	14.835	-342.367	53.097.311
Immobilisations corporelles	1.213.750	101.150	755.688	-	2.070.588
Immobilisations incorporelles	189.472	24.318	-223	-	213.567
ELEMENTS DU PASSIF	-	-	-	-	<u>-</u>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.762.181	1.374.329	332.766	-1.239.315	7.229.961
Dettes envers la clientèle	42.722.323	1.718.125	422.732	-283.897	44.579.283
Titres de créance émis	7.052.984	2.690.179	-	-	9.743.163
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3.565.908	130.000	-		3.695.908
Capitaux propres	5.162.366	313.969	11.187	-	5.487.522

SECTEURS OPERATIONNELS  BILAN	Activité bancaire	Activité de financement spécialisé	Autres	Eliminations	Total au 2019. Décembre
Marges d'intérêt	1.339.096	296.432	-2.279	-1.031	1.632.218
Marge sur commissions	287.139	87.385	-5.332	-33.074	336.117
Produit net bancaire	1.990.859	426.302	105.416	-20.714	2.501.863
Résultat d'exploitation	457.429	187.534	46.808	-	691.771
Résultat net	248.208	125.573	26.997	-	400.778
Résultat net part du groupe	248.208	125.573	26.997	25.604	426.382



# RÉSULTATS FINANCIERS

NOTE-P5 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE						
	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non finan- cières	Autre clientèle	2019.12	2018.12
Comptes ordinaires créditeurs	20.245	729.274	6.148.667	17.077.178	23.975.363	18.889.363
Comptes d'épargne	-			5.973.905	5.973.905	5.204.318
Dépôts à terme	-	671.625	2.347.781	8.584.297	11.603.703	9.574.062
Autres comptes créditeurs	-	49.294	28.110	1.833.211	1.910.615	2.668.756
Intérêts courus à payer	-	9.925	33.185	118.648	161.759	132.371
Autres dettes envers la clientèle	-	220.118	124.484	609.335	953.938	583.716
TOTAL	20.245	1.680.236	8.682.227	34.196.574	44.579.283	37.052.586

NOTE-P6 - TITRES DE CRÉANCE ÉMIS				
	2018.Déc	Augmentation	Diminution	2019.Décembre
Titres du marché interbancaire				
Titres de créances négociables	7.863.700	3.790.000	-3.441.267	8.212.433
Intérêts courus non échus / titres de créances négociables	131.320			83.786
Emprunts obligataires	1.033.330	-	-33.330	1.000.000
Intérêts courus non échus / emprunts obligataires	30.542			29.417
Autres dettes représentées par un titre	578.811		-223.227	355.584
Intérêts courus non échus / autres dettes représentées par un titre	23.154			61.943
Total	9.660.857	3.790.000	-3.697.824	9.743.163

NOTE-P13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	2018.12	Augmentation	Diminution	2019.12
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	2.034	95	-158	1.972
Provisions pour risques et charges	240.547	-2.804	-7.763	229.980
Provisions pour affaires sociales	17.242	-990	-2.160	14.092
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	177.419	21.136	-10.562	191.974
TOTAL	437.242	17.442	-20.642	438.019

ENCACEMENTS DE FINANCEMENT ET DE CAD	ANTIE	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GAR ENGAGEMENTS	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financements et de garantie donnés	9.568.980	14.829.953
Engagements de financement en faveur d'établissements de		
crédit et assimilés	188.214	352.108
- Crédits documentaires import		_
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés	68.214	50.000
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit-bail		
- Autres engagements de financement donnés		62.108
Engagements révocables sur produits participatifs	120.000	240.000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7.875.393	8.045.487
- Crédits documentaires import	1.209.057	946.719
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	5.274.825	5.650.885
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	100.193
- Autres engagements de financement donnés	1.391.511	1.347.690
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	386.708	5.405.569
- Crédits documentaires export confirmés		847
- Acceptations ou engagements de payer		-
- Garanties de crédits données	_	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	386.708	5.404.721
- Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1.118.665	1.026.790
- Garanties de crédits données	1.106.461	1.018.036
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		-
- Autres cautions et garanties données		
- Engagements en souffrance	12.204	8.754
Engagements de financements et de garantie reçus	8.070.466	6.999.494
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	970.000	240.000
- Ouvertures de crédit confirmés		-
- Engagements de substitution sur émission de titres		-
- Autres engagements de financement reçus	970.000	240.000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2.975	520
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues	2.975	520
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7.097.491	6.758.974
- Garanties de crédits	7.097.491	6.758.974
- Autres garanties reçues	-	-

	2019.Décembre
ACTIF	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-4.69
Prêts et créances	-1.458.226
Comptes de régularisation et autres actifs	-132.94
PASSIF	
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	
Compte de régularisation et autres passifs	168.294
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	
RESULTAT	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-39.041
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	38.010
Commissions (produits)	-36.818
Commissions (charges)	3.744
Autres	33.074



**COOPERS AUDIT** 

33, Avenue Hassan II 20 100 Casabianca

CREDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER « CIH »
RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1° JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorene pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 487 522 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 400 778.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse consolidés, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 21 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
HIMANUL GRANT THORNTON
Membre du Reseau Gapt Inonten
17 Rue Alfai Berantena
18 Rue Alfai Be

COOPERSORPHINDITINGROE S.A.
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca,
16.0522 42 11 90 - Fax: 0522.27 47.3 4
Abdelaziz ALMECHATT
Associe



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

# COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2019

## Etat des principales méthodes d'évaluation appliquées

Les comptes sociaux du CIH arrêté au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

## PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

## PRINCIPES GENERAUX :

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux

La présentation des états de synthèse du Crédit Immobilier et Hôtelier est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## **CREANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE:**

## Présentation générale

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique :

Créances à vue et à terme pour les établissements de crédit :

Créances de trésorerie, crédits à l'équipement, crédit à la consommation crédits immobiliers et autre crédits pour la clientèle.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondant à des engagements de financement et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Les valeurs et suretés reçues en couverture des opérations de crédit réalisées avec la clientèle sont comptabilisées, au même titre que les garanties reçues des fonds et institutions marocains de garantie des crédits en hors bilan.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances en souffrance sont comptabilisées conformément à la réglementation en vigueur. Le poste « autres crédits » englobe les créances en souffrance déduction faite des provisions et des

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit

Les créances en souffrance sont, selon les degrés de risque prévus à la circulaire de Bank Al Maghreb, classés en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des agios réservés et des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

20% nour les créances pré-douteuses

50% pour les créances douteuses ;

100% pour les créances compromises.

Les estimations des garanties sont effectuées pour l'essentiel en interne par les services de la Banque compte tenu de son expertise en la matière. La banque recourt de plus en plus aux rapports des expertises judiciaires et de manière ponctuelle à des experts indépendants pour l'évaluation de certains gages importants en valeur. Il est à noter que le CIH retient la valeur la plus faible lorsqu'il dispose de plusieurs estimations (estimations internes/ externes/Judiciaires).

Les créances en souffrance sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Dès leur déclassement, les créances en souffrance donnent lieu à la constatation d'agios réservés. Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées à l'occasion d'accords transactionnels pour solde de tout compte ou à l'issue de procédures judiciaires.

Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance enregistrent une évolution favorable (remboursement total ou partiel, restructuration, apurement...) leur permettant de redevenir saines.

Les dotations et reprises des provisions pour dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par ces provisions figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du

Les provisions constituées au titre des créances ayant fait l'objet de restructuration, ne sont reprises qu'à l'expiration du délai d'observation de six mois après la date d'échéance du premier règlement

## **PORTEFEUILLE DE TITRES :**

es opérations sur titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de leur nature et en fonction de l'intention et la durée de détention (titre de transaction, de placement, d'investissement ou de participation). Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et,

le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat A leur date d'achat, les titres de placement et d'investissement sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, frais et coupon inclus

Les primes et décotes sur titres de placement et d'investissement correspondent à la différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe. Elles font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement est pratiqué selon la méthode actuarielle pour les bons du Trésor. Les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences,

résultant des variations de prix de marché, est porté au compte de produits et charges. Les titres de placements sont évalués par référence au prix du marché du jour le plus récent, Les moins-values latentes sont constatées par voie de provision, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

sont pas companisses. A leur date d'achat, les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition. Les plus et moins-values de cessions sur titres de participation sont enregistrées pour le montant net de l'opération de cession en « plus values ou moins values de cession sur actifs immobilisés » et en aval du résultat brut d'exploitation.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire. Par ailleurs, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortis mais font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des conclusions des rapports d'expertise externe réalisés chaque année pour un certain nombre de gages et des informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

## **DETTES A VUE ET A TERME**

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ainsi que sur la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

Comptes à vue créditeurs, comptes d'éparque, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Ce poste abrite les provisions qui permettent de constater l'existence de pertes et charges dont la réalisation est probable mais l'évaluation incertaine, ou qui ne font pas face à la dépréciation d'un actif identifié.

Ces provisions comprennent au 31/12/2019 une provision pour risques généraux d'un montant de 441 millions de Dirhams constituée en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non avérés.

# PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

## Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement

prêtés ou empruntés. Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.



# **COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2019**

(en milliers MAD)

BILAN SOCIAL Libellé	DEC-19	DEC-18
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2.179.701	1.436.730
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.713.077	2.701.323
- A vue	1.804.574	480.333
- A terme	1.908.503	2.220.990
Créances sur la clientèle	43.581.266	38.425.153
- Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	8.831.063	6.654.277
- Crédits et financements participatifs à l'équipement	6.106.849	4.203.798
- Crédits et financements participatifs immobiliers	24.657.785	24.674.640
- Autres crédits et financements participatifs	3.985.570	2.892.437
Créances acquises par affacturage	1.259.916	1.333.818
Titres de transaction et de placement	7.697.632	6.770.566
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.002.824	5.350.159
- Autres titres de créance	532.954	738.483
- Certificats de Sukuk	-	
- Titres de propriété	1.161.855	681.924
Autres actifs	1.075.319	908.30
Titres d'investissement	936.103	875.674
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	663.129	875.67
- Autres titres de créance	272.974	
- Certificats de Sukuk		
Titres de participation et emplois assimilés	2.484.288	2.029.18
-Participations dans les entreprises liées		1.593.44
-Autres titres de participation et emplois assimilés		435.73
-Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées	440.000	260.000
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles	103.497	201.29
Immobilisations corporelles	2.286.602	2.116.26
Immobilisations données en Ijara		
Total ACTIF	65.757.402	57.058.313

HORS BILAN		
Libellé	DEC-19	DEC-18
ENGAGEMENTS DONNES	9.378.800	14.202.050
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	188.214	352.108
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	7.697.417	7.417.584
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	386.708	5.405.569
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1.106.461	1.026.790
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	7.095.127	6.758.974
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédi et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7.095.127	6.758.974
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

ETAT DES DEROGATIONS					
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS			
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT			
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT			
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT			

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES				
INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS		
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT		
II- Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT		

BILAN SUCIAL		
Libellé	DEC-19	DEC-18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.780.068	5.326.029
- A vue	294.934	271.621
- A terme	5.485.134	5.054.408
Dépôts de la clientèle	41.383.367	34.411.338
- Comptes à vue créditeurs	22.934.933	18.592.685
- Comptes d'épargne	5.973.930	5.204.318
- Dépôts à terme	11.521.305	9.898.813
- Autres comptes créditeurs	953.200	715.522
Titres de créance émis	7.052.984	7.650.633
- Titres de créance négociables	5.652.386	5.984.796
- Emprunts obligataires	1.029.417	1.063.872
- Autres titres de créance émis	371.181	601.965
Autres passifs	2.170.746	1.153.852
Provisions pour risques et charges	653.960	377.018
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	3.565.908	3.565.790
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1.344.065	995.550
Capital	2.832.474	2.660.809
- Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	522.430	470.273
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-
Résultat net de l'exercice (+/-)	451.399	447.021
Total du passif	65.757.402	57.058.313

RUBRIQUE	MONTANT	COMMENTAIRE
Charges de personnel	558,436	OOTH TENTANCE
Salaires et appointements	276.157	
Primes et Gratifications	92.355	
Autres rémunérations du personnel	66.774	
Charges d'assurances sociales	61.822	
Charges de retraite	33.732	
Charges de formation	13.096	
Autres charges de personnel	14.500	
Impôts et taxes	27.743	
Taxe urbaine et taxe d'édilité	4.879	
Patente Patente	15.190	
Taxes locales	- 10.170	
Droits d'enregistrement		
Timbres fiscaux et formules timbrées		
Taxes sur les véhicules	43	
Autres impôts et taxes, droits assimilés	7.631	
Charges extérieures	200.180	
Loyers de crédit-bail	24.681	
Loyers de location simple	34.422	
Frais d'entretien et de réparation	71.073	
Rémunération du personnel intérimaire	71.070	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	48.253	
Primes d'assurance	5.831	
Frais d'actes et de contentieux	1.415	
Frais é lectricité, eau, chauffage et combustible	14.505	
Transport et déplacement	239.606	
Transport et déplacement	24.805	
Mission et réception	1.582	
Publicité, publication et relations publiques	66.931	
Frais postaux & de télécommunication	45.268	
Frais de recherche et de documentation	5.566	
Frais de conseil et d'assemblée		
Dons et cotisations	7.148	
Fournitures de bureau et imprimés	7.140	
Autres charges externes	81.145	
Autres charges d'exploitation	19.439	
Frais préliminaires	5.028	
Frais d'acquisition d'immobilisation	5.835	
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	3.967	

RUBRIQUE	MONTANT	COMMENTAIRE
Pénalités et délits	-	
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	
Dons libéralités et lots	-	
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	346	=
Diverses autres charges générales d'exploitation	4.263	
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	127.643	-
Immobilisations incorporelles d'exploitation	27.540	_
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	
Immobilisations corporelles d'exploitation	89.001	
Immobilisations corporelles hors exploitation	11.102	
Prov.p/immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-
Prov.p/immobilisations incorporelles hors exploitation	-	
Prov.p/dépréciation immobilisations incorporelles d'exploitation	-	
Prov.p/dépréciation immobilisations incorporelles hors exploitation	-	



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

ETAT DES SOLDES DE GESTION		
Libellé	DEC-19	DEC-18
+ Intérêts et produits assimilés	2.343.458	2.180.54
- Intérêts et charges assimilées	998.437	862.35
MARGE D'INTERET	1.345.021	1.318.19
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
,	<del></del> -	
- Charges sur immobilisations données en Ijara	<del></del>	
+ Commissions percues	264.389	256.51
- Commissions servies	48.205	29.54
- Commissions servies  Marge sur commissions	216.185	226.96
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	179.339	83.88
+ Résultat des opérations sur titres de placement	20.571	13.57
+ Résultat des opérations de change	165.774	58.99
+ Résultat des opérations de change + Résultat des opérations sur produits dérivés	103.774	30.77
Résultat des opérations de marché	365.683	156.44
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	- 500.000	.5014-
+ Divers autres produits bancaires	168.976	175.37
- Diverses autres charges bancaires	79.215	70.34
PRODUIT NET BANCAIRE	2.016.649	1.806.63
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières		5.49
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	378.461	34.43
- Autres charges d'exploitation non bancaire	24	
- Charges générales d'exploitation	1.173.047	1.040.57
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.222.039	805.98
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et	-266.170	105.00
engagements par signature en souffr	-200.170	-135.32
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-277.005	-88.71
RESULTAT COURANT	678.864	581.95
RESULTAT NON COURANT	-41.127	64.01
- Impôts sur les résultats	186.338	198.93
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	451.399	447.02
19-117	DEC-19	DEC-18
Libellé RESULTAT NET DE L'EXERCICE	451.399	DEC-18 447.02
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des	451.399	44/.02
mmobilisations incorporelles et corporelles	127.644	110.10
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		22
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	306.151	67.80
+ Dotations aux provisions réglementées		07.00
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions	35.794	91.52
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	361.759	7.33
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	24	7.50
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		5.83
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	5.305	5.0
- Reprises de subventions d'investissement recues	5.505	3.
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	492.969	520.99
- Bénéfices distribués	372.513	425.72

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS D	ES TROIS I	DERNIERS EX	ERCICES
	déc-19	déc-18	déc-17
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	5.150.368	4.573.653	4.552.362
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
-1 Produit net bancaire	2.016.649	1.806.637	1.652.911
-2 Résultat avant impôts	637.738	645.960	645.369
-3 Impôts sur les résultats	186.338	198.939	199.829
-4 Bénéfices distribués	372.513	425.729	372.513
-5 Résultats non distribués ( mis en réserve ou en instance d'affectation)			472.740
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	16	17	17
Bénéfice distribué par action ou part sociale	14	16	14
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	558.435	510.113	477.936
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			

TABLEAU DECELUY DE TRECORERIE		
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE Libellé	DEC-19	DEC-18
Produits d'exploitation bancaire perçus	3.094.106	2.710.422
Récupérations sur créances amorties	27.110	21.395
Produits d'exploitation non bancaire perçus	16.738	120.265
Charges d'exploitation bancaire versées	-1.203.381	-1.001.235
Charges d'exploitation non bancaire versées	-41.162	-29.159
Charges générales d'exploitation versées	-1.045.403	-930.470
Impôts sur les résultats versés	-186.338	-198.939
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	661.669	692.279
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-1.011.754	-353.662
Créances sur la clientèle	-5.353.239	-5.991.483
Titres de transaction et de placement	-926.484	-4.635.527
Autres actifs	-167.013	52.140
Titres Moudaraba et Moucharaka		-
Immobilisations données en crédit-bail et en location		-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	454.039	4.551.253
Dépôts de la clientèle	6.972.029	4.632.799
Titres de créance émis	-597.649	-843.742
Autres passifs	1.016.894	24.029
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	386.824	-2.564.192
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1.048.493	-1.871.914
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	1.747.851
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	680.997	54.538
Acquisition d'immobilisations financières	-635.100	-466.092
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-579.760	-461.629
Intérêts perçus		
Dividendes percus	103.026	91.341
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-430.838	966.008
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	1.522.461
Emission d'actions	497.829	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	_	_
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-372.513	-425.729
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	125.316	1.096.731
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	742.971	190.825
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1.436.730	1.245.905
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2.179.701	1.436.730
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		
Libellé	DEC-19	DEC-18
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.197.779	2.801.836
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements	69.447	68.132
de crédit		

Libellé	DEC-19	DEC-18
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.197.779	2.801.83
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	69.447	68.13
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.226.885	2.032.65
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	47.126	79.75
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	125.212	125.75
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	251.002	247.40
Autres produits bancaires	478.107	248.13
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.181.130	995.19
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	87.548	83.57
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	649.831	476.47
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	261.059	302.30
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	182.693	132.84
Transfert de produits sur dépôts d'investissement recus		
PRODUIT NET BANCAIRE	2.016.649	1.806.63
Produits d'exploitation non bancaire	378.461	40.26
Charges d'exploitation non bancaire	5.329	53
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1.173.047	1.040.57
Charges de personnel	558.435	510.11
Impôts et taxes	27.744	26.84
Charges externes	439.786	379.85
Autres charges générales d'exploitation	19.438	13.65
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	127.644	110.10
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	790.959	545.65
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	458.475	357.47
Pertes sur créances irrécouvrables	22.316	6.51
Autres dotations aux provisions	310.169	181.67
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	253.089	321.81
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	187.511	207.26
Récupérations sur créances amorties	27.110	21.39
Autres reprises de provisions	38.468	93.15
RESULTAT COURANT	678.864	581.95
Produits non courants	36	93.16
Charges non courantes	41.162	29.15
RESULTAT AVANT IMPOTS	637.738	645.96
Impôts sur les résultats	186.338	198.93
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	451.399	447.02



# RÉSULTATS FINANCIERS

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1.334.781		94.545	534.523	1.963.849	1.116.86
VALEURS RECUES EN PENSION			299.960		299.960	1.274.39
- au jour le jour						
- à terme			299.960		299.960	1.274.39
PRETS DE TRESORERIE	-	2.534.617	-	-	2.534.617	614.28
- à terme	-	1.168.143	-	-	1.168.143	614.28
- au jour le jour		1.366.474			1.366.474	
PRETS FINANCIERS	_	240.276	_	_	240.276	330.77
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	
- Mourabaha	-	-	-	-	-	
- Salam		-	-		-	
- Autres financements participatifs						
AUTRES CREANCES				7.442	7.442	22.91
INTERETS COURUS A RECEVOIR		1.675	38		1.713	1.44
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	
TOTAL	1.334.781	2.776.568	394.543	541.965	5.047.858	3.360.683
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
			Secteur privé		Total	Total
CREANCES	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	31/12/2019	31/12/2018
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DE TRESORERIE	-	143.193	6.990.287	240.407	7.373.887	5.429.77
- Comptes à vue débiteurs		-	1.994.626	49.647	2.044.273	1.770.82
- Créances commerciales sur le Maroc	_	5.957	733.347		739.304	626.47
- Crédits à l'exportation			15.323	41.331	56.654	50.13
- Autres crédits de trésorerie		137.236	4.246.991	149.429	4.533.656	2.982.33
- Autres financements participatifs de trésorerie			-			2.702.00
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION				1.424.396	1.424.396	1.202.62
- Crédits à la consommation				1.424.396	1.424.396	1.202.62
- Mourabaha à la consommation				1.424.370	1.424.370	1.202.02
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation						
- Autres financements participatifs à la consommation CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	200.000	4.000	4.621.572	1.228.425	6.053.996	4.166.91
- Crédits à l'équipement	200.000	4.000	4.621.572	1.228.425	6.053.996	4.166.91
	200.000	4.000	4.021.5/2	1.220.425	0.053.990	4.100.91
- Mourabaha à l'équipement						
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement						
- Autres financements participatifs à l'équipement CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS			7 905 000	16.818.653	24.654.583	24.662.19
- Crédits immobiliers			7.835.930	16.818.653	24.654.583	24.662.19
			7.835.930	10.010.053	24.054.503	24.002.19
- Mourabaha immobilière					<u> </u>	
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière						
- Autres financements participatifs immobilliers						
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	4.050.557	897.193	1.412.199	5.073	2.314.465	1.552.60
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	1.252.776		- 40.000	-	1.252.776	1.326.49
INTERETS COURUS A RECEVOIR CREANCES EN SOUFFRANCE		2.266	69.998 308.093	25.975 1.360.747	98.239 1.668.840	79.06
			1.512	341.110	342.622	1.339.29
- Créances pré-douteuses						302.91
- Créances douteuses			31.565	173.210	204.775	187.51 848.87
- Créances compromises			275.016	846.427	1.121.443	

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR								
TITRES	Etablissements de	Encollerance mobiles	Emetteu	rs privés	Total	Total		
IIIKES	crédit et assimilés	Emetteurs publics	financiers	non financiers	31/12/2019	31/12/2018		
TITRES COTES	-	-	-	65	65	52		
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES								
OBLIGATIONS								
AUTRES TITRES DE CREANCE			<u>-</u>					
CERTIFICATS DE SUKUK		-						
TITRES DE PROPRIETE		<u>-</u> _	<u>-</u>	65	65	52		
TITRES NON COTES	532.948	6.652.565	1.157.048	269.113	8.611.673	7.602.825		
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES		6.652.565			6.652.565	6.192.537		
OBLIGATIONS	66.695			269.113	335.807	103.450		
AUTRES TITRES DE CREANCE	466.254		<u>-</u>		466.254	634.620		
CERTIFICATS DE SUKUK		-						
TITRES DE PROPRIETE			1.157.048		1.157.048	672.219		
ICNE	27	13.412	4.787	3.862	22.087	43.363		
TOTAL	532.976	6.665.976	1.161.835	273.040	8.633.826	7.646.240		

	Mantant		Apparentes					
Rubriques	Montant global	Non apparentés	Ets. de créd. & Assim.	Eses financières	Eses non financières	Autres apparentés	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Dettes subordonnées	3.500.000	-	3.500.000	-	-	-	3.500.000	3.565.790
Dettes subordonnées à durée déterminée	3.000.000	-	3.000.000	-	-	-	3.000.000	3.000.000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	3.000.000	-	3.000.000	-	-		3.000.000	3.000.000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-		-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	500.000	-	500.000	-	-	-	500.000	500.000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	400.000	-	400.000	-	-	-	400.000	400.000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	100.000	-	100.000	-	-	-	100.000	100.000
Intérêts courus à payer	65.908	-	65.908	-	-	-	56.598	65.790



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

DETAIL DES AUTRES ACTIFS		
RUBRIQUE	MONTANT	COMMENTAIRE
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	2.270	
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs		-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2.270	
Débiteurs divers	507.330	
- Sommes dues par l'Etat	487.062	-
- Sommes dues par les organismes de prévoyance		
- Sommes diverses dues par le personnel	887	_
- Comptes clients de prestations non bancaire		
- Divers autres débiteurs	19.381	
Valeurs et emplois divers	1.139	-
- Valeurs et emplois divers	1.139	
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	73.759	_
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)		
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	_	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	47.044	
"Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)"		-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	254.180	-
- Produits à recevoir	230.457	-
- Charges constatées d'avance	23.723	-
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	189.846	-
Créances en souffrance sur opérations diverses	82.862	_
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	83.112	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1.075.318	-

RUBRIQUE	MONTANT
Instruments optionnels vendus	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	403
Dettes sur titres	490.130
Versement à effectuer sur titres non libérés	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-
Créditeurs divers	654.043
- Sommes dues à l'Etat	497.801
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	21.301
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	241
- Sommes dues au personnel	16.646
- Fournisseurs de biens et service	59.721
- Divers autres Créditeurs	58.333
Comptes d'ajustement de hors bilan	6
Comptes d'écart sur devises et titres	
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	41.701
Charges à payer et produits constatés d'avance	217.182
- Charges à payer	201.596
- Produits constatés d'avance	15.586
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	767.280
TOTAL	2.170.74

SITUATION DES PARTICIPATIONS											
			Actions	Actions	Situation	au 31 décen	nbre 2019		lerniers états société émet		Produits
Titre	Capital Social	VN	détenus en nombre	détenus en %	Montant	Provisions	Montant Net des provisions	Date de clôture de l'exercice	Situation Nette	Résultat Net	inscrits au CPC de l'exercice
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES LIEES			9.583.029	-	2.048.448	50.000	2.048.548	-	1.280.234	74.593	82.163
MAROCLEASING	277.676.800	100	944.417	34,01%	519.341	-	519.341	31/12/2018	469.375	72.141	15.111
SOFAC	193.200.000	100	1.281.010	66,30%	454.861	-	454.861	31/12/2018	377.324	105.241	46.052
Umnia BANK	600.000.000	100	2.400.000	40,00%	240.000	-	240.000	31/12/2018	394.944	-124.239	
MAGHREB TITRISATION	5.000.000	100	12.167	24,33%	1.217		1.217	31/12/2018	7.703	-378	
PALM-BAY	100.000.000	1.000	85.000	85,00%	10.000	10.000					
LE TIVOLI	44.462.000	100	397.303	89,36%	107.586	40.000	67.586	31/12/2018	15.149	-4.266	
RHOSN ENNAKHIL	400.000	100	3.200	80,00%	320	-	320	31/12/2018	-48	-448	
RHOSN ENNAKHIL DOTATION DIVERSES		-	-	-	56.642	-	56.642				
CIH COURTAGE	1.000.000	100	10.000	100,00%	1.000	-	1.000	31/12/2018	22.054	21.005	21.000
SANGHO	494.000	100	4.940	100,00%	253.831	_	253.831	31/12/2018	9.922	5.915	
LANA CASH	10.000.000	100	99.994	99,99%	9.999	-	9.999			_	
HMST (Ex SCI NATHALIE)	100.000	100	1.000	100,00%	100	-	100	31/12/2018	-16.190	-376	
CIH PATRIMMO	434.400.000	100	4.343.998	100,00%	443.650	_	443.650				
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES			6.301.975		581.881	146.143	435.738		2.027.699	336.138	20.863
ATLANTA	601.904.360	10	6.019.844	10,00%	409.372	-	409.372	31/12/2018	966.995	221.006	18.063
AJARINVEST	7.000.000	100	28.000	40,00%	2.800	-	2.800	31/12/2018	7.230	-4.451	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	98.200.000	100	70.000	7,13%	7.000		7.000	31/12/2016	182.731	83.632	2.800
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	19.000.000	100	12.670	6,67%	1.267	-	1.267	31/12/2014	21.519	216	-
INTERBANK	11.500.000	100	6.899	6,00%	690		690	31/12/2014	12.489	140	
SGFG	1.000.000	100	588	5,88%	59		59	31/12/2017	2.423	852	
SBVC casablanca	387.517.900	100	116.256	3,00%	11.765	-	11.765	31/12/2017	452.574	28.253	
MAROCLEAR	100.000.000	5.000	275	1,38%	275	-	275	31/12/2017	116.876	8.438	
DAR AD-DAMANE	75.000.000	250	2.000	0,67%	500	_	500				
FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMANE	-	-	-	0,00%	750	750	-	-	-	-	
SIDI IFNI	100.000	100	200	20,00%	20	20					
SIDETSA	6.100.000	100	9.150	15,00%	915	915					
SUD LUXE	300.000	100	450	15,00%	45	45	-		=		
IMEG C/C	2.100.000	100	3.000	14,29%	300	300	=	-	-	-	
SICOPAR	37.000.000	500	7.423	10,03%	3.737	3.737	=		-	=	
IDMAJ SAKANE	20.000.000	100	20.000	10,00%	2.000		2.000	31/12/2014	48.314	3.014	
SED FES	10.000.000	100	5.000	5,00%	375	375	-		-	-	
SMIT	100.000.000	100	219	0,02%	10		10	31/12/2014	216.548	-4.961	<u> </u>
_ADER-FES	35.000.000	100	1_	0,00%	0	0	=		-	-	
NEW SALAM	215.000.000	100	-	65,12%	140.000	140.000	-			-	
TITRES DE MOUCHARAKA			-	-	-				-	-	
Moucharaka fixe	<u> </u>		-	=	-				-		
Moucharaka dégressive	-	-	-			_	-			-	
TITRES DE MOUDARABA			-	-	-					-	
Moudaraba restreinte	-	-	-	-	-				-		
Moudaraba non restreinte		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL			15.885.004	-	2.680.429	196.143	2.484.287	-	3.307.932	410.731	103.026

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE								
ORIGINE	MONTANT	AFFECTATION	MONTANT					
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	-	B. AFFECTATION DES RESULTATS	-					
. Report à nouveau	470.273	. Réserve légale	22.351					
. Résultats nets en instance d'affectation	. Autres réserves (FACULTATIVE)		-					
. Résultats net de l'exercice	447.021	. Tantième						
. Prélèvements sur les réserves	_	. Dividendes	372.513					
. Autres Prélèvements	_	. Autres affectations						
		. Autres affectations						
TOTAL A	917.294	TOTAL B	917.294					

# DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

# I. DATATION

- . Date de clôture (1) 31 DECEMBRE 2019
- . Date d'établissement des états de synthèse (2) JANVIER 2019 [1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
- [2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET

EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	Favorables Néant
	<b>Défavorables</b> Néant



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES										
					A		u provisions			
Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au début de l'exercice	Montant des amortissements et/ ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	413.895	76.689	202.030	288.555	212.605	27.540	55.088	185.057	103.497	
- Droit au bail	75.843			75.843	100			100	75.743	
- Immobilisations en recherche et développement	0			0	0			0	0_	
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	333.852	72.924	202.030	204.746	208.305	27.540	55.088	180.757	23.989	
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	4.200	3.765		7.965	4.200			4.200	3.765	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.798.833.069	306.120	233.825	1.871.128	847.546.852	89.002	139.268	794.613	1.076.516	
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	874.620	141.116	224.632	791.103	326.071	29.494	130.235	225.329	565.774	
, Terrain d'exploitation	66.916	30.477	7.517	89.876	0			0	89.876	
, Immeubles d'exploitation, Bureaux	806.889	110.638	217.116	700.411	325.256	29.494	130.235	224.514	475.897	
, Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	815			815	815			815	0_	
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	302.211	88.183	9.184	381.210	230.072	27.560	9.031	248.602	132.608	
, Mobilier de bureau d'exploitation	55.486	8.627	2.046	62.067	35.971	3.525	1.898	37.598	24.468	
, Matériel de bureau d'exploitation	35.272	7.853	1.661	41.464	24.174	2.967	1.661	25.480	15.984	
, Matériel Informatique	193.541	69.661	5.344	257.857	157.339	18.446	5.340	170.445	87.412	
, Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6.710	128		6.837	4.773	549		5.322	1.516	
, Autres matériels d'exploitation	11.202	1.914	132	12.984	7.815	2.074	132	9.756	3.227	
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	622.002	76.822	8	698.816	288.735	31.948	1_	320.682	378.134	
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1.319.767	150.805	92.798	1.377.775	160.451	11.101	870	170.682	1.207.092	
, Terrains hors exploitation	528.110		26.763	501.347	11.300			11.300	490.047	
, Immeubles hors exploitation	671.208	142.607	26.614	787.200	121.000	6.120	803	126.316	660.885	
, Mobilier et matériel hors exploitation	27.184	6.939	58	34.065	15.610	2.462	57	18.014	16.051	
, Autres immobilisations corporelles hors exploitation	93.266	1.259	39.363	55.163	12.542	2.520	10	15.053	40.110	
- ECART DE FUSION ACTIF	2.994			2.994	,				2.994	
TOTAL	3.535.489	533.614	528.652	3.540.452	1.217.934	127.644	195.226	1.150.352	2.390.100	

TABLEAU DES PLUS ET MOINS VALUES / CESSIONS DES IMMOBILISATIONS											
Immobilisation	valeur comptable brute	Cumul des amortissements et /ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Prouduit de la cession	Plus- value de cession	Moins- value de cession					
Immobilisation corporelles hors exploitation	53.412	814	52.598	75.890	23.317	24					
Immobilisation incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-					
Immobilisation corporelles d'exploitation	235.792	139.980	95.812	434.255	338.443	-					
Immobilisation incorporelles d'exploitation	235.183	66.695	168.488	168.488	0	-					
TOTAL	524.387	207.489	316.898	678.633	361.759	24					

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES									
	Etablissemer	ts de crédit au Maroc	et assimilés						
DETTES	Bank Al- Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements decréditet assimilésau Maroc	Etablissements decrédità l'étranger	Total 31/12/19	Total 31/12/18			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	-	102.382	9.678	112.060	90.604			
VALEURS DONNEES EN PENSION	5.389.780	52.789	-	-	5.442.569	4.610.334			
- au jour le jour	-	52.789	-	-	52.789				
- à terme	5.389.780	-	-	-	5.389.780	4.610.334			
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	50.000	-	-	50.000	286.96			
- au jour le jour	-	50.000	-	-	50.000				
- à terme	-	-	-	-	-	286.96			
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	88.073	3.967	92.040	153.320			
DETTES SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-	-	-	-				
- Mourabaha	-	-	-	-	-				
- Salam	-	-	-	-	-				
- Autres financements participatifs	-	-	-	=	-				
AUTRES DETTES (y compris Hamish Al Jiddiya)	-	-	80.078	-	80.078	181.01			
INTERETS COURUS A PAYER	2.021	3	1.296	-	3.320	3.78			
TOTAL .	5.391.801	102.792	271.829	13.645	5.780.067	5.326.02			

DEPOTS DE LA CLIENTELE										
DEPOTS	Sec- teur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018				
COMPTES A VUE CREDITEURS	-	155.533	6.229.957	16.549.433	22.934.923	18.592.685				
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	5.973.930	5.973.930	5.204.318				
DEPOTS A TERME		658.192	2.262.977	8.090.820	11.011.989	9.574.062				
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	366.203	208.104	726.485	1.300.792	907.902				
INTERETS COURUS A PAYER	-	9.924	33.180	118.629	161.734	132.371				
TOTAL	-	1.189.852	8.734.218	31.459.297	41.383.367	34.411.338				

PROVISIONS				
PROVISIONS	Stock au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Stock au 31/12/2019
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	1.809.502	458.403	193.305	2.074.616
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20	-	-	20
Créances sur la clientèle	1.460.983	458.380	187.353	1.732.010
Titres de placement et d'investissement	673	23	647	65
Titres de participation et emplois assimilés	201.447	-	5.305	196.142
Immobilisations en crédit-bail et en location	=	-	-	-
Autres actifs	146.378	-	-	146.378
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	377.018	310.264	33.320	653.962
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	2.035	95	158	1.972
Provisions pour risques de change	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	165.014	306.151	30.490	440.675
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	209.970	4.018	2.672	211.316
Provisions réglementées	_	_	-	_
TOTAL GENERAL	2.186.521	768.667	226.625	2.728.578

CAPITAUX PROPRES				
CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2018	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2019
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	995.550	22.351	326.164	1.344.065
Réserve légale	211.359	22.351		233.710
Autres réserves (*)	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	784.192	-	326.164	1.110.356
Capital	2.660.809	-	171.665	2.832.474
Capital appelé	2.660.809	-	171.665	2.832.474
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	470.273	-470.273	522.430	522.430
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	447.021	-447.021	451.399	451.399
TOTAL GENERAL	4.573.653	-894.943	1.471.658	5.150.368



# RÉSULTATS FINANCIERS

											· ·	
TITRES DE CREANCES E	MIS AU 31	/12/20	o18 (y compr	is les dettes s	ubordo	onnés)						
NATURE DES TITRES	DATE EMISSION	TX %	DURÉE (ANS)	MODE REMBOURSEMENT	TVA O/N	Dernière échéance	Jours	ECH FINALE	MONTANT EMIS	MONTANT NON AMORTI	ICNE	MT NON AMORTI + ICNE
Obligations ordinaires non garanties	08/05/2012	3.23	Taux révisable	Annuelle	0.92%	10	InFine	08/05/2022	385.000	385.000	8.221	393.221
Obligations ordinaires non garanties	2012/05/08	5,3	Taux normal	-	-	10	InFine	08/05/2022	615.000	615.000	21.196	636.196
Obligations subordonnées	09/01/2015	3,36	Taux révisable	Annuelle	0,90%	10	InFine	09/01/2025	320.200	320.200	10.669	330.869
Obligations subordonnées	09/01/2015	4,75	Taux normal	-	-	10	InFine	09/01/2025	679.800	679.800	31.583	711.383
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,01	Taux révisable	Annuelle	0,70%	10	InFine	15/12/2026	960.600	960.600	1.365	961.965
Obligations subordonnées	15/12/2016	3,82	Taux normal		-	10	InFine	15/12/2026	39.400	39.400	70	39.470
Obligations subordonnées	18/05/2018	2,97	Taux révisable	Annuelle	0,65%	10	InFine	18/05/2028	500.000	500.000	9.405	509.405
Obligations subordonnées	18/05/2018	4,02	Taux normal	-	-	10	InFine	18/05/2028	500.000	500.000	12.521	512.521
Obligations subordonnées perpétuelles	28/12/2018	4,96	Taux révisable	Annuelle	2,65%		Perpétuel	Perpétuelle	350.000	350.000	193	350.193
Obligations subordonnées perpétuelles	28/12/2018	6,23	Taux révisable	Tous les 10 ans	2,85%		Perpétuel	Perpétuelle	150.000	150.000	102	150.102
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	5						•		4.500.000	4.500.000	95.325	4.595.32
ВНВМ	11/02/2002	7,16	Taux fixe	-		18	Annuité constante	11/02/2020	210.000	14.077	895	14.971
BHBM	27/04/2002	7,13	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	27/04/2020	320	30	1	31
ВНВМ	30/04/2002	7,13	Taux fixe	-		18	Annuité constante	30/04/2020	178.240	16.696	800	17.496
ВНВМ	28/05/2002	7,1	Taux fixe	-		18	Annuité constante	28/05/2020	58.400	5.460	231	5.691
ВНВМ	02/09/2002	6,94	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	02/09/2020	130.770	12.104	278	12.382
ВНВМ	17/01/2004	5,89	Taux fixe	-	-	18	Annuité constante	17/01/2022	160.000	24.533	1.382	25.915
ВНВМ	20/01/2004	5,83	Taux fixe	-		18	Annuité constante	20/01/2022	381.400	93.257	5.154	98.411
ВНВМ	10/04/2004	5,83	Taux fixe			18	Annuité constante	10/04/2022	250.000	36.675	1.554	38.228
BHBM	13/03/2005	5,49	Taux fixe			18	Annuité constante	13/03/2023	370.000	77.878	3.434	81.312
ВНВМ	13/07/2005	5,31	Taux fixe			18	Annuité constante	13/07/2023	_242.700	74.875	1.868	76.743
SOUS TOTAL BONS HBM A LONG TERME									1.981.830	355.584	15.597	371.18
CDN	19/02/2015	3,48	Taux fixe			5	InFine	19/02/2020	_118.000	_118.000	3.555	121.555
CDN	22/05/2015	3,8	Taux fixe	-		5	InFine	22/05/2020	400.000	400.000	9.303	409.303
CDN	20/01/2017	3,15	Taux fixe			4	InFine	20/01/2021	30.000	30.000	896	30.896
CDN	20/01/2017	3,3	Taux fixe			5	InFine	20/01/2022	30.000	30.000	938	30.938
CDN	23/01/2017	3	Taux fixe			3	InFine	23/01/2020	15.000	15.000	423	15.423
CDN	25/04/2017	3,3	Taux fixe			5	InFine	25/04/2022	_600.000	600.000	13.579	613.579
CDN	05/05/2017	3,33	Taux fixe			5	InFine	05/05/2022	300.000	300.000	6.578	306.578
CDN	25/05/2017	3,1	Taux fixe			4	InFine	25/05/2021	300.000	300.000	5.616	305.616
CDN	30/06/2017	3,15	Taux fixe			4	InFine	30/06/2021	420.000	420.000	6.687	426.687
CDN	28/09/2017	3,3	Taux fixe			5	InFine	28/09/2022	605.000	605.000	5.182	610.182
CDN	13/11/2017	2,85	Taux fixe			3	InFine	13/11/2020	312.000	312.000	1.190	313.190
CDN	30/05/2019	2,5	Taux fixe			1	InFine	28/05/2020	838.600	838.600	12.579	851.179
CDN	31/07/2019	2,56	Taux fixe			1	InFine	01/10/2020	599.800	599.800	6.461	606.261
CDN	31/07/2019	2,56	Taux fixe			1	InFine	02/11/2020	400.000	400.000	4.309	404.309
CDN	31/07/2019	2,57	Taux fixe			1	InFine	01/12/2020	600.200	600.200	6.490	606.690
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT									5.568.600	5.568.600	83.786	5.652.386
OTAL GENERAL									12.260.430	10.424.184	194.709	10.618.89

VALUEDO DEC TITDES D	TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
	IRANSALTUN ET DE FLAGEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	6.490.861	6.490.861	6.243.700	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	6.002.847	6.002.847	5.767.100			
OBLIGATIONS	21.695	21.695	20.700			
AUTRES TITRES DE CREANCE	466.254	466.254	455.900	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	65	65	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	1.202.048	1.216.059	45.000	14.057	91	91
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS	45.000	44.954	45.000	-	46	46
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	1.157.048	1.171.105	-	14.057	45	45
TITRES D'INVESTISSEMENT	918.830	956.924	646.800	38.094	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	649.717	687.811	646.800	38.094		
OBLIGATIONS	269.113	269.113		-		
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-

<b>REPARTITION DU CAPITAL SOC</b>	IAL				
Nom et prénom ou dénomination sociale	Adresse personnelle ou du siége social	Activité	Nbre d'actions ou de parts sociales détenues	Pourcentage du capital détenu	Pourcentage des droits de vote détenu
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS					
MCM	Place My Hassan B.P 408 Rabat	HOLDING	17.530.419	61,89 %	61,89 %
CDG EP	Place My Hassan B.P 408 Rabat		1.702.511	6,01 %	6,01 %
SANAD	181 Bd d'anfa., Casablanca, 20000	ASSURANCES	1.689.308	5,96 %	5,96 %
ATLANTA	181 Bd d'anfa., Casablanca, 20000	ASSURANCES	1.654.003	5,84 %	5,84 %
HOLMARCOM	20, rue Mostafa El Maâni, CP : 20080, Casablanca	HOLDING	39.301	0,14 %	0,14 %
DIVERS/ Flottant en bourse	-	-	5.709.193	20,16 %	20,16 %
Total	-	-	28.324.735	100 %	100 %

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS							
Nombre d	e comptes	Montants en milliers de DH					
31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019				
-	_	_	-				
	=		-				
32	36	6.155.001	7.016.224				
-	-	-	-				
-	-	-	-				
-	-		-				
	Nombre d 31/12/2018	Nombre de comptes 31/12/2018 31/12/2019 32 36	Nombre de comptes Montants de 31/12/2018 31/12/2019 31/12/2018				

ÉVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
2° semetre 2019 1° semetre 2019 2° semetre 2018					
1.616.857	1.580.923	2.801.115			

CREANCES SUBORDONNEE							
	Montant		Apparentes				
Rubriques	global	el Ets. De Eses Eses	Eses non financiere	Autres apparentes	Exercice 2019	Exercice 2018	
Créances subordonnées	440.000	440.000	-	-	-	440.000	260.000
Titres subordonnés des établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés aux établissement de crédits et assimilés	440.000	440.000	-	-	-	440.000	260.000
Prêts subordonnés à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-
Agios réservés sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	-	-	-	-	-	-	-



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

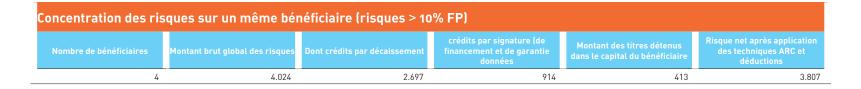
ENGAGEMENTS	31/12/19	31/12/18
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	9.391.003	14.202.050
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	188.214	352.108
Crédits documentaires import	-	
Acceptations ou engagements de payer	-	
Ouvertures de crédit confirmés	68.214	50.000
Engagements de substitution sur émission de titres	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Engagements révocables sur produits participatifs	120.000	240.000
Autres engagements de financement donnés	-	62.10
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7.697.417	7.417.58
Crédits documentaires import	1.209.057	946.71
Acceptations ou engagements de payer	-	
Ouvertures de crédit confirmés	5.274.825	5.650.88
Engagements de substitution sur émission de titres	-	
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	
Engagements révocables sur produits participatifs		
Autres engagements de financement donnés	1.213.535	819.98
Engagements de garantie d'ordre d'établissments de crédit et assimilés	386.708	5.405.56
Crédits documentaires export confirmés	-	84
Acceptations ou engagements de payer	-	
Garanties de crédits données	=	
Autres cautions, avals et garanties donnés	386.708	5.404.72
Engagements en souffrance	-	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1.118.665	1.026.79
Garanties de crédits données	1.106.461	1.018.03
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	
Autres cautions et garanties donnés	-	0.55
Engagements en souffrance	12.204	8.75
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	7.097.491	6.758.97
et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés	-	
Engagements de substitution sur émission de titres	-	
Autres engagements de financement reçus  Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et		
assimilés	-	
Garanties de crédits	-	
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	7.097.491	6.758.97
Garanties de crédits	7.097.491	6.758.97
Autres garanties reçues	_	

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES					
	Opérations de couverture	Autres opérations			
Opérations de change à terme	-	=			
Devises à recevoir	747.790	=			
Dirhams à livrer	506.864	-			
Devises à livrer	5.126.356	-			
Dirhams à recevoir	5.275.749	-			
Dont swaps financiers de devises	-	-			
Engagements sur produits dérivés	-				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-			
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-			
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-			
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-			
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-			

ETATS NEANTS					
APPELATION					
.IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE					
.SUBVENTIONS,FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
.ENGAGEMENTS SUR TITRES					
.PASSIF EVENTUEL					
.DEPOTS D'INVESTISSEMENTS PLACES					
.DEPOTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS RECUS					
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS					
.TABLEAU DES MARGES CONSTATEES D'AVANCE SUR MOURABAHA					
.IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA					
.TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS					
ACTIFS ET PASSIFS DE LA FENETRE PARTICIPATIVE					
.COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENETRE PARTICIPATIVE					

EFFECTIFS		
EFFECTIFS ( En Nombre )	31/12/2019	31/12/2018
Effectifs rémunérés		
Effectifs utilisés		
Effectifs équivalent plein temps	2044	1927
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	585	573
Effectifs affectés à des tâches bancaires ( équivalent plein temps)	1459	1354
Cadres ( équivalent plein temps)	1484	1400
Employés ( équivalent plein temps)	560	527

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							
	D≤ 1 mois	1 mois <d≤ 3="" mois<="" th=""><th>3 mois <d≤ 1="" an<="" th=""><th>1 an <d≤ 5="" ans<="" th=""><th>D&gt; 5 ans</th><th>TOTAL</th></d≤></th></d≤></th></d≤>	3 mois <d≤ 1="" an<="" th=""><th>1 an <d≤ 5="" ans<="" th=""><th>D&gt; 5 ans</th><th>TOTAL</th></d≤></th></d≤>	1 an <d≤ 5="" ans<="" th=""><th>D&gt; 5 ans</th><th>TOTAL</th></d≤>	D> 5 ans	TOTAL	
ACTIF	-	-	-	-	-	-	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.834.577			94.030	146.583	3.075.190	
Créances sur la clientèle	6.300.877	4.103.632	4.708.885	11.266.354	14.166.801	40.546.550	
Titres de créance	-			495.912	467.396	963.308	
Créances subordonnées	-	-	-	440.000	-	440.000	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	9.135.454	4.103.632	4.708.885	12.296.296	14.780.780	45.025.048	
PASSIF	-	-	-	_	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.521.927		29.358	29.358		5.580.642	
Dettes envers la clientèle	2.892.653	2.697.328	5.648.986	280.263		11.519.230	
Titres de créance émis	52.056	150.014	3.213.721	3.508.393		6.924.184	
Emprunts subordonnées	-	-	-	-	3.500.000	3.565.908	
TOTAL	8.466.636	2.847.342	8.892.064	3.818.014	3.500.000	27.589.964	





# **RÉSULTATS FINANCIERS**

## VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

EN MUNINALES ET KANGERES				
DESIGNATION	MONTANT			
ACTIF:				
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chéques postaux	51.428			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.086.119			
Créances sur la clientéle	1.645.660			
Autres actifs	-			
Titres détenus	272.974			
Titres de participation et emplois assimilées	-			
Créances subordonnées	-			
TOTAL ACTIF	-			
PASSIF:	-			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	88.586			
Dépôts de la clientèle	113.525			
Autres passifs	-			
TOTAL PASSIF	-			
HORS-BILAN:	-			
ENGAGEMENTS DONNES	27.628			
ENGAGEMENTS RECUS				

COMMISSIONS RECUES ET VERSE	ES			
PURPLEUE	СОММ	COMMISSIONS		
RUBRIQUE	E. CREDIT	CLIENTELE	COMMENTAIRE	
COMMISSIONS RECUS	-	264.390	-	
Commissions sur fonctionnement de compte	-	39.403	-	
Commissions sur moyens de paiement	-	125.274	-	
Commissions sur opérations de titres	-	11	-	
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	7.863	-	
Commissions sur prestations de service sur crédit		39.922	-	
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	20.604	-	
Autres produits sur prestations de service	-	17.927	-	
Commissions sur moyens de paiement	-	-	-	
Commissions de placement sur le marché primaire	_	-	-	
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	
Commissions sur opérations de change virement	-	13.386		
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	
COMMISSIONS VERSEES	-	44.733	-	
Charges sur moyens de paiement		44.545		
Commissions sur achat et vente de titres	-	-		
Commissions sur droits de garde de titres	-	188	-	
Commissions et courtages sur opérations de marché	_	_	-	
Commissions sur engagements sur titres	-	-	_	
Commissions sur produits dérivés	-	_		
Commissions sur opérations de change virement	-	_		
Commissions sur opérations de change billets	-	-		

MARGE D'INTERET		
Libellé	31/12/19	31/12/18
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.226.885	2.032.652
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	69.447	68.132
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	47.126	79.758
Total intérêts et produits assimiles	2.343.458	2.180.543
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	649.831	476.476
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	87.548	83.572
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances	261.059	302.304
Total intérêts et charges assimiles	998.437	862.352
Marge d intérêts	1.345.021	1.318.191

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPOTS				
	MONTANT			
courant d'après le compte de produits et charges 678.922				
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+) 323.945				
[-]	474.353			
[=]	528.514			
[-]	195.550			
(=)	332.964			
	(+) (-) (=)			

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

Néant

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

RUBRIQUE

Produits sur titres de placement (de propriété)

- Dividendes sur titres OPCVM

- Dividendes sur autres titres de propriétés

- Autres produits sur titres de propriété

20.958

- Produits sur titres de propriété

20.958

- Dividendes sur titres de propriété

20.958

- Dividendes sur titres de participation et emplois assimilés

125.212

- Dividendes sur titres de participation

84.963

- Dividendes sur participations liées

18.063

- Autres produits sur titres de propriété

22.186

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE		
RUBRIQUE	MONTANT	COMMENTAIRE
Gains sur titres de transaction	233.276	-
Perte sur titres de transaction	53.937	-
Résultat sur titres de transaction	179.339	-
Plus-values de cession sur titres de placement	20.139	-
Moins-values de cession sur titres de placement	150	-
Résultat sur titres de placement	19.989	-
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	=
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	180.282	-
Charges sur opérations de change	1.121	-
Résultat sur opérations de change	179.161	-

# VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

## 1. VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT
- Activité bancaire	2.016.649	1.222.039	637.738
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	2.016.649	1.222.039	637.738

# 2. VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
- MAROC	2.016.649	1.222.039	637.738
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	2.016.649	1.222.039	637.738

Résultat Brut Avant Impôt	<u> </u>	637.738
Réintégrations	A +B	340.232
Pénalités et majorations fiscales DGI, OC, autres	2.845	
charges sur ex antérieurs	601	
Amortissement non déductible sur matériel roulant et de service		
A Total réintégrations 1	3.446	
PRG non affectée	300.000	
PRG promotion immobilière collective		
Diverses autres provisions PRG	23.345	
Provision pour débiteur divers -régularisation ATD etc. ,,,		
Impôt contribution cohésion sociale	13.442	
B Total réintégrations 2 provisions autres que CES	336.786	
Déductions	C+D	474.350
Produits des participations	103.026	
Plus values cession OPCI	338.235	
C Total déductions 1	441.260	
Reprises provisions sur CES	3.503	
Reprises sur PRG	29.590	
D Total deductions2	33.092	
Résultat Brut Fiscal	1+11-111	503.617
Reports Déficitaires antérieurs		
Amortissements fiscalement différés		
Déficit exploitation reportable		
Résultat Net Fiscal	IV-V	503.617
IS Brut avant imputation credit CM	VI*%IS	186.338
Credit Cotisation minimale		
IS de l'exercice	VII-VIII	186.338
Résultat Net	I-IX	451.399



# **RÉSULTATS FINANCIERS**

RUBRIQUE	MONTANT	COMMENTAIRE
Autres produits bancaires	44.411	
Divers autres produits bancaires	43.764	
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	
Produits des exercices antérieurs	-	
Divers autres produits bancaires	43.764	
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	647	
Autres charges bancaires	82.752	
Divers charges sur titres de propriété	-	
Frais d'émission des emprunts	-	
Autres charges sur opérations sur titres	-	
Autres sur prestations de services	3.472	
Divers autres charges bancaires	79.215	
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	
Cotisation au fonds de garantie des déposants	62.932	
Produits rétrocédés	-	
Charges des exercices antérieurs	7	
Divers autres charges bancaires	16.276	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	65	
Produits d'exploitation non bancaires	378.461	
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-	
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	361.759	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	
Produits accessoires	6.232	
Subventions reçues	-	
Autres produits d'exploitation non bancaires	10.470	
Charges d'exploitation non bancaires	5.329	
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-	
Moins-values de cession sur immobilisations financières	5.305	
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	24	
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	458.475	
Dotations aux provisions pour créances en souffrances sur établissements de crédit et assimilés		
Dotations aux provisions pour créances en souffrances sur clientèle	458.380	
Dotations aux provisions pour créances en souffrances sur titres de placement	-	
Dotations aux provisions pour créances en souffrances sur valeurs immobilisées	-	
Dotations aux provisions pour autres créances en souffrances	_	
Dotations aux provisions pour risques d'exécution d'engagement par signature	95	

COMPTES DE LA CLIENTELE					
	31/12/2019	31/12/2018			
Comptes courants	43 108	41.276			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	28 544	28.102			
Autres comptes chèques	1 299 205	1.089.468			
Comptes d'affacturage					
Comptes d'épargne	335 122	315.010			
Comptes à terme	2 428	2.170			
Bons de caisse	746	718			
Autres comptes de dépôts	3 624	2.037			

RESEAU			
	30/	06/19	31/12/18
Guichets permanents		308	283
Guichets périodiques		-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques		455	378
de banque		-	_
Succursales et agences à l'étranger		-	_
Bureaux de représentation à l'étranger		-	-

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE						
NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Operations comptables de l'exercice 2	Declarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)		
A. TVA collecteé	191.206	340.253	288.603	242.856		
B. TVA à récupérer	19.877	164.063	145.338	38.602		
Sur charges	12.823	121.327	105.736	28.414		
Sur immobilisations	7.053	42.737	39.602	10.188		
C. TVA due ou credit de TVA (A-B)	171.330	176.190	143.265	204.254		

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCES ET DES PROVISION					
	31/12/2019		31/12/2018		
Rubrique	Créance en souffrance	Provisions	Créance en souffrance	Provisions	
Créances pré-douteuses	362.759	20.137	322.006	19.091	
Créances douteuses	252.973	48.197	231.687	44.176	
Créances compromises	2.785.129	1.663.676	2.246.588	1.397.718	
TOTAL	3.400.861	1.732.010	2.800.281	1.460.985	
* Créance en soufrance brut					

Pertes sur créances irrécouvrables	22.316	_
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	19.787	_
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	2.529	
Autres dotations aux provisions	310.169	-
Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciations des autres risques et charges	310.169	-
Dotations aux provisions réglementées	-	-
Dotations aux autres provisions	-	
Reprises de provisions pour créances en souffrance	187.511	_
Reprises de provisions pour créances en souffrance sur les établissements crédit et assimilés	-	-
Reprises de provisions pour créances en souffrance sur la clientèle	187.353	
Reprises de provisions pour créances en souffrance sur les titres de placement	-	-
Reprises de provisions pour créances en souffrance sur valeurs immobilisées	-	
Reprises de provisions pour autres créances en souffrance	=	
Reprises de provisions pour risques d'exécution d'engagement par signature	158	-
Récupération sur créances amorties	27.110	-
Autres reprises de provisions	38.468	-
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières	5.304	-
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Reprises de provisions pour autres risques et charges	33.164	
Reprises de provisions réglementées	-	
Reprises de provisions	=	
Produits non courants	36	
Reprises non courantes des amortissements	=	
Reprises non courantes des provisions	=	
Autres produits non courants	36	
Charges non courantes	41.162	
Dotations non courantes aux amortissements	-	
Dotations non courantes aux provisions	-	
Autres charges non courantes	41.162	-



**AUTRES PRODUITS ET CHARGES** 

## **COOPERS AUDIT**

CREDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER « CIH » RESUME DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1° JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 8 716 276 dont un bénéfice net de KMAD 451 399.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2019, le CIH a procédé à la création de la société CIH PATRIMMO pour un capital de KMAD 434 400 et de la société LANA CASH pour un capital de KMAD 10 000. Ces deux sociétés sont détenues à 100 % par le CIH.

Casablanca, le 21 février 2020

FIDAROC GRANT THORNTON
FIBARUL MRANT THORNTON
Membre Malacast Grant Thornton
(3) Mark Sand Conditions (4)
Fair Conditions (5)

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MARO( Siège Social: 83 Avenue Hassan II Abdelliabhaumechatt 4: 0522 486640 - Fox: 0522 27 47 3



# **RÉSULTATS FINANCIERS**